Swiss Life Funds (F) Opportunité High Yield 2028

Rapport annuel

Exercice clos le 31/12/2025

Fonds Commun de Placement - FCP de droit français

Informations concernant les placements et la gestion **3**

Rapport d'activité **13**

Rapport du commissaire aux comptes **21**

Comptes annuels

Bilan **25**
Actif 25
Passif 26

Compte de résultat **27**

Annexe

Stratégie et profil de gestion **30**

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices **31**

Règles & méthodes comptables **35**

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice **37**

Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice **38**

Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions **40**

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés **41**
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles) 41
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition 41
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) 42
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité 43
Exposition directe sur le marché des devises 44
Exposition directe aux marchés de crédit 45
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie 46
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion 47

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat **48**
Créances et dettes - ventilation par nature 48
Frais de gestion, autres frais et charges 49
Engagements reçus et donnés 52
Acquisitions temporaires 52
Instruments d'entités liées 53

Détermination et ventilation des sommes distribuables **54**
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets 54
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes 58

Inventaire des actifs et passifs **62**

Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) **68**

Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part) **71**

Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part) **71**

Synthèse de l'inventaire **73**

Commercialisateurs	SWISS LIFE ASSET MANAGERS FRANCE Tour la Marseillaise, 2 bis, boulevard Euroméditerranée - Quai d'Arenc - CS 50575 - 13236 Marseille Cedex 2. SWISSLIFE BANQUE PRIVÉE 7, place Vendôme - 75001 Paris. Les réseaux de distribution du groupe Swiss Life France. Les distributeurs externes agréés par la société de gestion. Le Fonds étant admis en Euroclear France, ses actions peuvent être souscrites ou rachetées auprès d'intermédiaires financiers qui ne sont pas connus de la société de gestion.
Société de gestion	SWISS LIFE ASSET MANAGERS FRANCE Tour la Marseillaise, 2 bis, boulevard Euroméditerranée - Quai d'Arenc - CS 50575 - 13236 Marseille Cedex 2.
Dépositaire et conservateur	SWISSLIFE BANQUE PRIVÉE 7, place Vendôme - 75001 Paris.
Centralisateur	SWISSLIFE BANQUE PRIVÉE 7, place Vendôme - 75001 Paris.
Etablissement placeur	SWISSLIFE BANQUE PRIVÉE 7, place Vendôme - 75001 Paris.
Commissaire aux comptes	RSM PARIS 26, rue Cambacérès - 75008 Paris.

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont comptabilisées selon la méthode des intérêts encaissés.

Le Fonds est un Fonds à catégories de parts :

• Parts F : Les sommes distribuables sont totalement capitalisées.

• Parts P Cap de capitalisation : Les sommes distribuables sont totalement capitalisées.

• Parts I Cap de capitalisation : Les sommes distribuables sont totalement capitalisées.

• Parts HCHF I Cap de capitalisation : Les sommes distribuables sont totalement capitalisées.

• Parts P Dis de distribution :

Affectation du résultat net : distribution.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation et/ou distribution. La société de gestion se réserve la possibilité de capitaliser et/ou de distribuer totalement ou partiellement, ou de porter en report, les plus-values nettes réalisées. La société de gestion se réserve également la possibilité de distribuer des acomptes dans la limite des sommes distribuables réalisées à la date de la décision.

• Parts I Dis de distribution :

Affectation du résultat net : distribution.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation et/ou distribution. La société de gestion se réserve la possibilité de capitaliser et/ou de distribuer totalement ou partiellement, ou de porter en report les plus-values nettes réalisées. La société de gestion se réserve également la possibilité de distribuer des acomptes dans la limite des sommes distribuables réalisées à la date de la décision.

Objectif de gestion :

Swiss Life Funds (F) Opportunité High Yield 2028 est un fonds investi dans des titres à caractère spéculatif (dit « High Yield ») pour lesquels la maturité effective est proche du 30 juin 2028.

L'objectif de gestion diffère selon la catégorie de parts souscrite :

- Pour les parts I Cap et I Dis : l'objectif de gestion est d'obtenir une performance nette annualisée supérieure à 6,30% sur un horizon de placement débutant à compter de la date de création du Fonds jusqu'au 30 Juin 2028 ;

- Pour la part F : l'objectif de gestion est d'obtenir une performance nette annualisée supérieure à 6,10% sur un horizon de placement débutant à compter de la date de création du Fonds jusqu'au 30 Juin 2028 ;

- Pour les parts P Cap et P Dis : l'objectif de gestion est d'obtenir une performance nette annualisée supérieure à 5,80% sur un horizon de placement débutant à compter de la date de création du Fonds jusqu'au 30 Juin 2028 ;

- Pour la part HCHF I Cap : l'objectif de gestion est d'obtenir une performance nette annualisée supérieure à 5,70%sur un horizon de placement débutant à compter de la date de création de la part jusqu'au 30 Juin 2028.

Cet objectif de gestion tient compte de l'estimation du risque de défaut, du coût de la couverture et des frais de gestion.

Les titres arrivant à échéance avant l'horizon de placement seront réinvestis aux conditions du marché en vigueur. Le niveau de performance brut annoncé pour les titres en portefeuille ne préjuge pas de la performance du Fonds.

Indicateur de référence :

Néant.

Stratégie d'investissement :

Description des stratégies utilisées

La politique d'investissement du Fonds s'appuie principalement sur des stratégies crédit de portage discrétionnaire qui consiste à investir durablement sur des instruments de taux à caractère spéculatif (dit « High Yield ») pour lesquels la maturité effective est proche de l'horizon de placement du Fonds.

- Caractéristiques de gestion du Fonds :

Fourchette de sensibilité au taux d'intérêt	comprise entre 0 et 10
Zone géographique des émetteurs des titres	Toutes zones géographiques : - fourchette d'exposition sur les titres libellés en euros : 0 à 100% de l'actif net - fourchette d'exposition sur les titres libellés en autres devises : 0 à 100% de l'actif net

- Constitution du portefeuille :

Le portefeuille est diversifié et se compose d'obligations et de titres de créance internationaux de maturité effective proche de l'horizon de placement du Fonds. Les titres arrivant à échéance avant l'horizon de placement seront réinvestis aux conditions du marché en vigueur. Il est exposé au minimum à 10 secteurs d'activités différents (exemples de secteurs d'activités : automobile, industrie lourde, biens d'équipement, commerces de détail, biens de consommation, santé, média, immobilier, services, technologie et électronique, télécommunications, eau et électricité, services financiers, transports, loisirs...).

L'exposition au risque actions via les obligations convertibles ne dépassera pas 10% de l'actif net. La maturité effective des titres est évaluée en fonction de :

• la maturité finale

• les dates d'option de remboursement anticipé par l'émetteur

• les dates d'option de remboursement partiel anticipé par émission d'action

Les émetteurs sont principalement des entreprises privées dont les activités sont situées en Europe, Amérique du Nord, Australie, Nouvelle-Zélande et Japon.

Les titres seront libellés en Euros, USD ou GBP.

L'échéance du Fonds étant prévue au 30 juin 2028, le Fonds pourra être géré en monétaire à partir du 1er avril 2028 afin de faciliter sa fin de vie.

La société de gestion pourra opter alors, après agrément de l'AMF, par exemple pour une nouvelle stratégie d'investissement, une nouvelle durée d'investissement, une dissolution, ou une fusion avec un autre OPC.

- Prise en compte des risques de durabilité :

Le Fonds prend en compte les risques de durabilité dans son processus de prise de décision d'investissement. Afin de limiter ces risques, les facteurs de durabilité sont intégrés dans nos processus de contrôle des risques et de gestion de portefeuille. Cela signifie que les données et les informations relatives à la durabilité sont directement intégrées dans l'analyse des investissements, et lors de la prise de décision d'investissement, tout comme les informations financières et commerciales traditionnelles.

Les données utilisées comprennent des indicateurs, comme les notations extra-financières et les indicateurs de controverse, qui aident à identifier les entreprises susceptibles d'être vulnérables aux risques de durabilité. Ces indicateurs sont pris en compte de manière discrétionnaire dans les décisions d'investissement.

Par ailleurs, le Fonds applique les règles d'exclusion définies par la Société de Gestion. Ces exclusions sont décrites dans la Politique d'investissement responsable de Swiss Life Asset Managers France.

Actifs entrant dans la composition de l'actif (hors dérivés intégrés)

- Actions et autres titres assimilés :

Le Fonds peut détenir des actions et autres titrés assimilés à hauteur de 10% de l'actif dans le cadre d'un échange lors d'évènement de crédit contre des titres de créances et lorsque la vente immédiate de ces nouveaux titres serait préjudiciable au Fonds.

- Titres de créances et instruments du marché monétaire et obligataire :

Le Fonds peut investir directement dans des titres de créance et des instruments du marché monétaire jusqu'à 100% de son actif net.

Il s'agit :

• de titres de créance :

o obligations classiques-seniors ou subordonnées ;

o obligations convertibles, à l'exception des obligations convertibles contingentes – CoCos ;

o titres de Créances Négociables (TCN) à taux fixe ou variable :

• titres négociables à court terme Negotiable EUropean Commercial Paper (NEU CP), anciennement dénommés certificats de dépôt négociables (CDN), billets de trésorerie (BT), euro commercial paper (ECP), bon du trésor à taux fixe (BTF), bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN) ;

• titres négociables à moyen terme Negotiable EUropean Medium Term Note (NEU MTN), anciennement dénommés bons à moyen terme négociables (BMTN), Euro Medium Term Notes (EMTN), etc.

Le Fonds investira dans des titres de créances subordonnées de sociétés industrielles sans secteur ni zone géographique pré déterminés à hauteur de 20% maximum de l'actif du Fonds. Sont cependant exclues les dettes subordonnées du secteur bancaire et des assurances.

• d'instruments du marché monétaire, émis indifféremment par des émetteurs publics ou par des émetteurs privés :

o Titres de Créances Négociables (TCN) à taux fixe ou variable :

• titres négociables à court terme Negotiable EUropean Commercial Paper (NEU CP), anciennement dénommés certificats de dépôt négociables (CDN), billets de trésorerie (BT), euro commercial paper (ECP), bon du trésor à taux fixe (BTF), bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN) ;

• titres négociables à moyen terme Negotiable EUropean Medium Term Note (NEU MTN), anciennement dénommés bons à moyen terme négociables (BMTN), Euro Medium Term Notes (EMTN), etc.

Le Fonds pourra investir directement dans des titres spéculatifs dit « High Yield » (notation inférieure à BBB-établie par Standard & Poor's, Moody's ou notation équivalente selon l'analyse de la société de gestion) jusqu'à 100% de son actif net. Toutefois lors de la phase d'« atterrissage » du Fonds à compter du 1er Avril 2028, l'exposition au High Yield convergera vers 0% au fur et à mesure que l'on se rapproche de la maturité du Fonds prévue au 30 Juin 2028.

Les titres qui ne seront pas libellés en euro feront l'objet d'une couverture contre le risque de change, le Fonds n'ayant pas vocation à s'exposer à ce risque. Le portefeuille pourra être exposé de manière résiduelle au risque de change à hauteur maximale de 2% compte-tenu de la volatilité des marchés High Yield.

Critères relatifs à la notation des titres :

La qualité de crédit est pour la majorité des lignes « High Yield » (titres spéculatifs) (notation inférieure à BBB-établie par Standard & Poor's, Moody's ou notation équivalente selon l'analyse de la société de gestion), sans exclure les lignes « Investment Grade », et titres non notés selon l'opportunité à l'achat.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ni mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation pour sélectionner les actifs mais évalue en interne la qualité de crédit de ses actifs.

- Actions ou parts d'OPC de droit français, OPCVM de droit étranger, FIA établis dans un autre Etat membre ou fonds d'investissement de droit étranger : Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif dans des OPCVM de droit français ou étrangers, à l'exception des OPCVM de droit français ou étranger qui peuvent investir plus de 10 % de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement. Ces OPCVM peuvent être gérés par la société de gestion ou une société du Groupe Swiss Life.

Les instruments dérivés :

- Nature des marchés d'intervention :

• réglementés : oui

• organisés : oui

• de gré à gré : oui

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

• action : non

• taux : non

• change : oui

• crédit : non

- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

• Couverture : oui

• Exposition : non

• Arbitrage : non

- Nature des instruments utilisés :

• Futures : non

• Options : non

• Swaps de change et change à terme : oui, uniquement en couverture

• Dérivés de crédit : non

• Warrants : oui (uniquement dans le cadre d'un échange lors d'évènement de crédit contre des titres de créances et lorsque la vente immédiate de ces nouveaux titres serait préjudiciable au Fonds)

- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

L'ensemble de ces instruments sera utilisé pour couvrir le portefeuille du Fonds contre le risque de change. Le risque de change sera systématiquement couvert par adossement à un ou plusieurs contrats d'échange de devises « swaps de change » ou par des opérations de vente à terme de devises. Le portefeuille pourra être exposé de manière résiduelle au risque de change à hauteur maximale de 2% compte-tenu de la volatilité des marchés High Yield.

Les opérations seront réalisées dans la limite de 100% maximum de l'actif du Fonds – sans effet de levier.

L'utilisation de ces instruments sera privilégiée dès lors que les conditions de marché imposent une intervention rapide à moindre coût ou exigent une liquidité immédiate.

Titres intégrant des dérivés :

Le Fonds est autorisé à investir dans des obligations convertibles.

- Les risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

• Action : non

• Taux : oui

• Change : oui

• Crédit : oui

- La nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

• Couverture : oui

• Exposition : oui

- La nature des instruments utilisés :

• EMTN structuré / certificat structuré / BMTN structuré (intégrant un ou des contrats financiers simples) : oui

• EMTN structuré / certificat structuré / BMTN structuré (intégrant un ou des contrats financiers complexes) : non

• Titres de créances callable / puttable (sans autre élément optionnel ou de complexité) : oui

• Obligations convertibles : oui

• Obligations contingente convertibles : non

• Véhicules de titrisation intégrant notamment une option de put et /ou de call : non

• Partly paid securities : non

• Produits structurés : Autocall, Lock-in : non

• Catastrophe bond (cat bond) : non

• Dérivés de crédit (Crédit Default Swaps / Certificats de Valeur Garantie / Credit Link Note…) : non

• Asset swap (à condition qu'il remplisse les critères d'éligibilité défini par le règlement 2017/1131) : oui

- La stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

Afin d'atteindre l'objectif de gestion, le gérant peut intervenir sur le risque de taux en couverture et en exposition, sur le risque de change en couverture et sur le risque de crédit en exposition.

Les opérations seront réalisées dans la limite de 100% maximum de l'actif du Fonds.

Dépôts :

Afin de gérer sa trésorerie, le Fonds est autorisé, dans les limites réglementaires, à utiliser les dépôts d'une durée maximale de douze mois auprès d'établissement de crédit dont le siège est établi dans un état membre de la CEE ou partie à l'EEE ou un état considéré comme équivalent.

Emprunts d'espèces :

Les emprunts d'espèces ne sont pas autorisés dans le portefeuille. Néanmoins, par dérogation et conformément à la réglementation en vigueur, le Fonds peut effectuer des emprunts d'espèces de manière temporaire dans la limite de 10% de l'actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Nature des opérations utilisées :

Sont autorisées les prises et mises en pension livrées par référence au Code Monétaire et Financier, conclues dans le cadre de la convention de place avec des établissements de crédit français ayant la qualité de dépositaire, avec possibilité d'interruption à tout moment, à l'initiative du Fonds. Les prêts et emprunts de titres ne sont pas autorisés.

- Type d'actifs pouvant faire l'objet d'opérations d'acquisitions et de cession temporaires de titres : Instruments financiers autorisés dans le portefeuille de l'OPCVM en vertu de la politique d'investissement de celui-ci à l'exclusion des parts et actions d'OPCVM.

- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

Ces opérations seront effectuées principalement dans le cadre de la gestion de la trésorerie du Fonds.

- Niveau d'utilisation envisagé et autorisé :

Typologie d'opérations	Prises en pension	Mises en pension	Prêts de titres	Emprunts de titres
Proportion maximum de l'actif net	100%	100%	0%	0%
Proportion attendue de l'actif net	0%	0%	0%	0%

La réalisation de ces opérations avec des sociétés liées au Groupe Swiss Life pourra générer un potentiel risque de conflit d'intérêts.

Les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront toutes réalisées dans des conditions de marché et dans les limites réglementaires.

Dans le cadre de la réalisation de transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le fonds peut recevoir / verser des garanties financières (appelé collatéral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la section « Gestion des garanties financières ».

Des informations complémentaires figurent à la rubrique « commissions et frais ».

Gestion des garanties financières :

Dans le cadre de la réalisation de transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaires de titres, le Fonds peut recevoir des garanties financières (également appelées collatéral).

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Le risque de contrepartie dans des transactions sur instruments dérivés de gré à gré ne peut excéder 10% des actifs nets du Fonds lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.

A cet égard, toute garantie financière reçue respectera la règlementation applicable, notamment les éléments suivants :

- la garantie financière sera donnée sous forme d'espèces, ou d'instruments financiers. Les types d'instruments financiers éligibles sont notamment ceux autorisés à l'actif du Fonds en vertu de la politique d'investissement de celui-ci ;
- les critères en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation et de diversification.

L'évaluation de la garantie financière est faite au prix de marché (mark to market) et des appels de marges sont mis en place en cas de dépassement des seuils de déclenchement définis avec les contreparties.

Les instruments financiers reçus en garantie financière peuvent faire l'objet d'une décote.

La description des garanties acceptables en ce qui concerne les types d'actifs, l'émetteur, l'échéance, la liquidité ainsi que la diversification des garanties et les politiques en matière de corrélation est détaillée dans la politique de gestion des garanties financières.

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage.

Les garanties financières reçues en espèces pourront être réinvesties conformément à la position AMF n°2013-06. Ainsi les espèces reçues pourront être placées en dépôt, investies dans des obligations d'Etat de haute qualité, utilisées dans le cadre d'opérations de prises en pension sous certaines conditions et/ou investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme.

Les contreparties retenues pour la réalisation de ces opérations sont des établissements financiers de premier ordre (notation de crédit long terme minimum de A- ou une notation jugée équivalente par la société de gestion) membres de l'Union européenne et/ou de l'OCDE. Les contreparties doivent avoir une notation de crédit long terme minimum de A- ou une notation jugée équivalente par la société de gestion.

Profil de risque :

L'investisseur est averti que son capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie. Il sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Au travers des investissements du fonds, le porteur de part peut être exposé aux risques suivants :

- Risque actions :

L'investisseur est soumis aux risques propres des marchés des actions internationales au travers d'obligations convertibles et de dérivés actions. Le gérant a la latitude d'exposer le portefeuille jusqu'à 10% de l'actif net du Fonds. Cette exposition peut entraîner une baisse de la valeur liquidative pouvant exposer l'investisseur à une perte en capital.

- Risque de change :

Le Fonds peut investir une partie de son portefeuille dans des actifs libellés dans une devise autre que l'euro, les investissements dans des devises autres que l'euro feront l'objet d'une couverture systématique contre le risque de change. Toutefois, le portefeuille pourra être exposé à un risque de change résiduel à hauteur maximale de 2%.

- Risque de change spécifique à la part HCHF I Cap :

La part HCHF I Cap, libellée en francs suisses, fait l'objet d'une couverture systématique contre le risque de change EUR/CHF. Toutefois, les investisseurs de cette part pourront être exposé à un risque de change résiduel.

- Risque de contrepartie :

Le risque de contrepartie est lié à la défaillance d'une contrepartie de marché avec laquelle un contrat sur instruments financiers à terme ou une opération d'acquisition ou de cession temporaire de propriété a été conclu. Dans ce cas, la contrepartie défaillante ne pourrait tenir ses engagements vis-à-vis du Fonds (par exemple : paiement de coupons, remboursement). Cet évènement se traduira alors par un impact négatif sur la valeur liquidative du fonds. Ce risque pourrait ne pas être, le cas échéant, compensé par les garanties financières reçues.

- Risque de crédit :

Il concerne la baisse de la valorisation des obligations et des titres de créances négociables. En cas de dégradation de la perception par le marché de la qualité d'un émetteur, la valeur du titre peut baisser et en cas de défaut de l'émetteur la valeur du titre peut être nulle, entraînant en conséquence une baisse de la valeur liquidative de la part. L'exposition aux obligations à caractère spéculatif « high yield » peut entraîner des variations plus importantes et plus rapides de la valeur liquidative.

- Risque de crédit lié aux investissements en titres subordonnés :

Le remboursement de ces titres est subordonné au remboursement des dettes seniors et en cas de procédure de faillite ou de restructuration de la dette d'un émetteur, ces titres jouissent de moins de droits que les dettes seniors. Aussi leur prix peut baisser beaucoup plus que celui des titres seniors et leur taux de recouvrement peut être très inférieur à celui des dettes seniors, voire nul. Cela peut, en conséquence, entraîner une baisse plus importante de la valeur liquidative du Fonds.

- Risque de durabilité :

Un risque de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social, ou de gouvernance qui, s'il survenait, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur d'un investissement. Un émetteur qui s'engage dans des activités qui portent gravement atteinte à un ou plusieurs facteurs de durabilité est exposé à un risque de réputation et de marché qui pourrait affecter négativement la valeur des instruments financiers qu'il a émis, et que le Fonds détient.

L'exposition à ce risque pourrait donc entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

- Risque de liquidation :

Il s'agit du risque de moindre performance du Fonds sur la phase de liquidation (i.e. 3 mois en full monétaire).

- Risque de liquidité :

Pour l'ensemble des classes d'actifs traitées, mais plus particulièrement les obligations High Yield, il existe un risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou de l'impossibilité de réaliser la cession de titres détenus en portefeuille en temps opportun (i.e. pour faire face à un rachat au passif du Fonds) et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du Fonds.

- Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être intégralement restitué.

- Risque de réinvestissement :

Il s'agit du risque d'avoir à réinvestir un flux de trésorerie à un taux d'intérêt inférieur en période de taux baissiers. La majorité des titres investis par le Fonds étant dotés d'un calendrier de dates de call (c'est-à-dire une série de dates pendant lesquelles l'émetteur peut racheter le titre par anticipation à un prix spécifique), le risque de réinvestissement est élevé.

- Risque de taux :

Il s'agit du risque de perte ou de manque à gagner liés aux variations des différents taux d'intérêt. Ce risque se mesure par la sensibilité traduisant la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative du Fonds une variation des taux d'intérêt.

- Risque lié à l'utilisation de titres spéculatifs (haut rendement) :

Les instruments de taux et du marché monétaire ainsi que leurs émetteurs ont un rating donné par des agences de notation. En fonction du rating de l'instrument ou de l'émetteur, le risque lié à l'investissement dans ces titres pourra être plus ou moins important. Ainsi, les investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante ou dans des titres émis par des émetteurs dont la notation est également basse (titres « haut rendement / high yield »), doivent être considérés comme en partie spéculatifs et donc particulièrement risqués. Les titres spéculatifs (ou obligations à haut rendement) ont un rating en dessous de la catégorie d'investissement. Ce rating reflète un niveau de risque plus important que les titres de catégorie d'investissement : volatilité des prix plus importante, liquidité moindre, risque de défaut de l'émetteur plus important associé au risque de ne recouvrer qu'une partie de la créance en cas de défaut de l'émetteur du titre considéré.

- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés :

Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : le gérant a la latitude d'exposer, par le biais des marchés dérivés, jusqu'à 100% de l'actif net du Fonds. Cette surexposition peut entraîner une baisse de la valeur liquidative pouvant exposer l'investisseur à une perte de capital. Les investissements envisagés dans le cadre du recours aux instruments dérivés sur le crédit, dans une situation de marché présentant une faible liquidité, pourraient entraîner en cas de nécessité de vente des actifs, des moins-values significatives.

- Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au Fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés obligations et/ou sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performantes. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion et sa valeur liquidative peut avoir une performance négative.

- Risque opérationnel :

Le risque opérationnel est le risque de perte pour le placement collectif ou le portefeuille individuel géré résultant de l'inadéquation de processus internes et de défaillances liées aux personnes et aux systèmes de la société de gestion, ou résultant d'évènement extérieurs.

- Risques liés aux interventions sur les marchés à terme et conditionnels, aux opérations de financement sur titres et risques liés à la gestion des garanties financière :

Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme. Les variations de cours du sous-jacent peuvent avoir un impact différent sur la valeur liquidative du Fonds en fonction des positions prises : les positions acheteuses pèsent sur la valeur liquidative en cas de baisse du sous-jacent, de même que les positions vendeuses en cas de hausse dudit sous-jacent. Le Fonds peut également recourir à des opérations de financement sur titres. Le recours à ces instruments et opérations sont susceptibles de créer des risques pour le Fonds tels que : (i) le risque de contrepartie (tel que décrit dans cette section) ; (ii) le risque juridique (notamment relatif aux contrats mis en place avec les contreparties) ; (iii) le risque de conservation (le risque de perte des actifs donnés en dépôt en raison de l'insolvabilité, de la négligence ou d'actes frauduleux du dépositaire) ; (iv) le risque opérationnel (risque de perte pour le placement collectif ou le portefeuille individuel géré résultant de l'inadéquation de processus internes et de défaillances liées aux personnes et aux systèmes de la société de gestion, ou résultant d'évènements extérieurs y compris le risque juridique et le risque de documentation ainsi que le risque résultant des procédures de négociation, de règlement et d'évaluation appliquées pour le compte du placement collectif ou du portefeuille individuel) ; (v) le risque de liquidité (c'est-à-dire le risque résultant de la difficulté d'acheter, vendre, résilier ou valoriser un titre ou une transaction du fait d'un manque d'acheteurs, de vendeurs, ou de contreparties), et, le cas échéant ; (vi) les risques liés à la réutilisation des garanties (c'est-à-dire principalement le risque que les garanties financières remises par le Fonds ne lui soient pas restituées, par exemple à la suite de la défaillance de la contrepartie) ; (vii) le risque de surexposition (l'utilisation des dérivés peut amplifier les mouvements des marchés sur lesquels le gérant intervient et par conséquent, sa valeur liquidative risque de baisser de manière plus importante et plus rapide que celle de ses marchés).

Garantie ou protection – Politique de traitement équitable des investisseurs :

- Garantie ou protection :

Il est rappelé que ni le montant investi, ni le niveau de performance ne font l'objet de garantie ou de protection. Ainsi, il se peut que le montant initialement investi ne puisse pas être intégralement restitué.

- Politique de traitement équitable des investisseurs

La société de gestion garantit un traitement équitable à l'ensemble des porteurs d'une même catégorie de parts du Fonds. Les modalités de souscription et de rachat et, l'accès aux informations sur le fonds sont similaires pour l'ensemble des porteurs du Fonds. Toutefois, la société de gestion peut être amenée à transmettre aux investisseurs relevant du contrôle de l'ACPR, de l'Autorité des marchés financiers ou des autorités européennes équivalentes, la composition du portefeuille du Fonds, pour les besoins de calcul des exigences réglementaires (par exemple liées à la directive 2009/138/CE – Solvabilité 2), dans les conditions et modalités prévues par la règlementation. Cet élément transmis n'est pas de nature à porter atteinte aux droits des autres porteurs, ces investisseurs s'étant engagés à respecter les principes repris à la position AMF 2004-07.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

- Souscripteurs concernés :

• Parts P : Tous souscripteurs et plus particulièrement destinées aux particuliers, sous réserve qu'ils n'aient pas la qualité de US person.

• Parts I : Tous souscripteurs et plus particulièrement destinées aux investisseurs institutionnels, sous réserve qu'ils n'aient pas la qualité de US person.

• Parts F : Tous souscripteurs et plus particulièrement destinées aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs ou fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF 2 ou fournissant un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat, sous réserve qu'ils n'aient pas la qualité de US person.

- Profil type de l'investisseur :

Le Fonds s'adresse plus particulièrement aux investisseurs recherchant un objectif de rendement élevé à horizon de juin 2028 et pouvant assumer les risques associés aux investissements réalisés sur le fonds commun de placement, en particulier le risque de perte en capital.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le Fonds dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur doit tenir compte de son patrimoine personnel, de son souhait de prendre ou non des risques, de l'horizon de placement.

Il est recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Fonds.

- Durée de placement recommandée : L'investissement doit être considéré jusqu'à l'horizon de juin 2028.

- Restrictions applicables :

Restriction des modalités de souscription et de rachats applicables aux US Persons :

Ce fonds ne peut être offert, vendu, commercialisé ou transféré aux Etats-Unis (y compris ses territoires et possessions) ni bénéficier directement ou indirectement à une US Person.

La définition d'US Person renvoie à toute personne des Etats Unis d'Amérique au sens de la Règle 902 du Règlement S du Securities Act de 1933, la définition de ce terme pouvant être modifiée par les lois, règles, règlements ou interprétations juridiques ou administratives. Ainsi, US Person désigne, sans s'y limiter :

- toute personne physique résidant aux Etats Unis d'Amérique ;
- toute entité ou société organisée ou enregistrée en vertu de la réglementation des Etats Unis d'Amérique ;
- toute succession ou « trust » dont l'exécuteur ou l'administrateur est une US Person ;
- toute fiducie dont l'un des fiduciaires est une US Person trustee est une US Person ;
- toute agence ou filiale succursale d'une entité non américaine située aux États-Unis d'Amérique ;
- tout compte géré de manière non discrétionnaire (autre qu'une succession ou fiducie) par un intermédiaire financier ou tout autre représentant autorisé, constitué ou (dans le cas d'une personne physique) résidant aux Etats Unis d'Amérique ;
- tout compte géré de manière discrétionnaire ou similaire (autre qu'une succession ou fiducie) par un intermédiaire financier ou tout autre représentant autorisé, constitué ou (dans le cas d'une personne physique) résidant aux Etats Unis d'Amérique ; et
- toute entité ou société, dès lors qu'elle est (i) organisée ou constituée selon les lois d'un pays autre que les Etats Unis d'Amérique et (ii) établie par une US Person principalement dans le but d'investir dans des titres non enregistrés sous le régime du Securities Act de 1933, tel qu'amendé, à moins qu'elle ne soit organisée ou enregistrée et détenue par des « Investisseurs Accrédités » tel que ce terme est défini par la « Règle 501(a) » du Securities Act de 1933, tel qu'amendé, autres que des personnes physiques, des successions ou des trusts.

Restriction des modalités de souscription et de rachats applicables aux citoyens ou résidents russes ou biélorusses :

Tout porteur de parts doit informer immédiatement le fonds dans l'hypothèse où il deviendrait citoyen ou résident russe ou biélorusse. Tout porteur de parts devenant citoyen ou résident russe ou biélorusse ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de citoyen ou résident russe ou biélorusse. La Société de gestion du fonds se réserve le droit de procéder au rachat forcé de toute part détenue directement ou indirectement, par un citoyen ou résident russe ou biélorusse, ou si la détention de parts par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts du Fonds.

Indications sur le régime fiscal :

Le Fonds n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés. Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenues dans le Fonds.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Fonds et/ou aux plus-values réalisées par le porteur dépend des dispositions applicables dans le pays de résidence du porteur, suivant les règles applicables à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas…). Les règles applicables aux porteurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

- Echange automatique d'informations fiscales (règlementation CRS) :

La Directive 2014/107/UE du Conseil du 9 décembre 2014 sur l'échange automatique de renseignements bancaires et financiers, entrée en vigueur le 1er janvier 2016, impose notamment aux sociétés de gestion ainsi qu'aux organismes de placements collectifs une transmission systématique de données relatives à leurs clients.

Pour répondre aux exigences de l'échange automatique d'information dans le domaine fiscal et en particulier aux dispositions de l'article 1649 AC du Code général des impôts, les porteurs de parts du Fonds seront tenus de fournir à la société de gestion ou à son mandataire un certain nombre de renseignements sur leur identité personnelle, leurs bénéficiaires directs ou indirects, les bénéficiaires finaux et personnes les contrôlant. Cette liste n'est pas exhaustive et d'autres informations complémentaires relatives à la situation fiscale des porteurs pourront être demandées.

Le porteur sera tenu de se conformer à toute demande relative à ces informations permettant à la société de gestion ainsi qu'au Fonds de se conformer à leurs obligations de déclaration. Ces données pourront faire l'objet d'une communication aux autorités fiscales françaises et être transmises par celles-ci à des autorités fiscales étrangères.

- Informations relatives à la finance durable :

o Informations relatives au Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR » communément dénommé « Disclosure ») :

Le Fonds prend en compte les risques de durabilité au sens de l'article 6.1 du Règlement SFDR, tels que définis au sein de ce prospectus dans la stratégie d'investissement du Fonds, mais ne promeut pas de caractéristiques environnementale ou sociale au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et n'a pas pour objectif l'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement SFDR.

Swiss Life Asset Managers France, en tant que société de gestion, prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (les « PAI ») dans ses décisions d'investissement conformément au Règlement SFDR (Article 4, paragraphe 1, point a). Plus d'informations sont disponibles dans la « Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » accessible sur le site internet (https://fr.swisslife-am.com/fr/home/responsible-investment/documentation-esg.html).

Au niveau du Fonds, les PAI ne sont pas prises en compte car elles ne font pas partie de la stratégie d'investissement.

o Informations relatives au Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (dit « Règlement Taxonomie ») :

Le règlement Taxonomie identifie les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental, selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution,
- Protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des six objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm » ou principe consistant à ne pas causer de préjudice important). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée au Règlement Taxonomie, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Les investissements sous-jacents de ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion, du dépositaire et sur le site Internet : www.swisslife-am.com. Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de SWISS LIFE ASSET MANAGERS FRANCE, Tour la Marseillaise, 2 bis, boulevard Euroméditerranée - Quai d'Arenc - CS 50575 - 13236 Marseille Cedex 2. Le DICI est également disponible sur le site www.swisslife-am.com.*
- *Date d'agrément par l'AMF : 26 juin 2018.*
- *Date de création du FCP : 9 juillet 2018.*

Rapport d'activité

1. Environnement économique

L'économie de la zone euro a enregistré une croissance modérée entre le quatrième trimestre 2024 et le troisième trimestre 2025, avec des taux trimestriels d'environ 0,2 %. La pression inflationniste a continué de s'atténuer au cours de la période de rapport. Cependant, la confiance des consommateurs est restée modérée.

Le secteur des services s'est révélé être un moteur de croissance stable, l'indice des directeurs d'achat (PMI) oscillant constamment au-dessus de 50, et donc en territoire expansionniste. Le secteur du tourisme et des loisirs a bénéficié des effets de rattrapage et des voyages internationaux. Les services financiers et d'entreprise ont connu une croissance grâce à la baisse des taux d'intérêt et à la stabilité de la demande. Un tableau plus faible s'est imposé dans la production manufacturière dans la zone euro, le PMI restant inférieur à 50. Cela est dû à une faible demande au pays et à l'étranger – notamment aux États-Unis et en Chine. Les coûts élevés de l'énergie ont également eu un impact négatif, bien que les prix aient diminué depuis leurs niveaux de pic.

Les taux d'inflation européens ont fluctué légèrement au-dessus de 2 % entre le quatrième trimestre 2024 et le troisième trimestre 2025. L'inflation globale a de nouveau augmenté au dernier trimestre 2024 suite aux baisses depuis mai, bien que cela soit principalement dû aux effets de base et s'est établie à 2,2 % à la fin de la saison de rapport, proche de l'objectif de la BCE. Les raisons de cela se trouvent dans les prix du gaz et de l'électricité, qui se sont normalisés. La BCE a également abaissé ses taux d'intérêt clés – de 4,5 % (mai 2024) à 2,25 % (juin 2025), ce qui a réduit la pression sur les prix. Les services se sont révélés être un moteur des prix, tandis que le taux d'inflation pour cette sous-composante de l'indice des prix à la consommation est resté élevé : entre 3,9 % et 4,0 % au début de 2025, et il était toujours de 3,4 % en octobre.

Un thème dominant dans l'Union européenne était les dépenses de défense. L'UE a publié un Livre blanc sur la Défense intitulé « Préparation 2030 », qui décrit les efforts nécessaires pour être prêt aux risques de guerre d'ici 2030.

La fermeture du gouvernement aux États-Unis a accru l'incertitude et entraîné une quasi-absence de données officielles, à l'exception de l'inflation. Néanmoins, les indicateurs privés suggèrent une activité économique toujours robuste, avec des indices PMI en zone d'expansion, tandis que le marché du travail montre des signes de faiblesse. En Europe, le secteur manufacturier est resté stable, le PMI ayant légèrement augmenté pour atteindre 50 points en octobre, et les nouvelles commandes se sont également améliorées. Le secteur des services a fait preuve de résilience, soutenu par une amélioration notable du climat économique en Allemagne. À environ 2,1 % à 2,2 %, l'inflation dans la zone euro est restée légèrement supérieure à l'objectif de la BCE, tandis que la politique budgétaire s'est concentrée sur le budget de l'UE pour 2026, supérieur à 190 milliards d'euros. Le marché du travail demeure déterminant pour les perspectives d'inflation : bien que l'emploi reste solide, les signes de ralentissement se multiplient.

En Allemagne, une économie industrielle affaiblie et une incertitude persistante ont dominé l'automne, même si la hausse des commandes domestiques n'a pas suffi à compenser la faiblesse des exportations. Le nouveau budget a marqué l'un des plus importants assouplissements fiscaux depuis des décennies, notamment dans le secteur de la défense. La France a fait preuve de résilience malgré les incertitudes politiques, avec une amélioration du climat des affaires et de la confiance des consommateurs, tandis que le secteur de la construction a continué de bénéficier de l'assouplissement monétaire antérieur. Le commerce extérieur s'est stabilisé. En Suisse, les droits de douane américains ont continué de peser sur les industries MEM et horlogère, tandis que les entreprises sont restées prudentes dans leurs commandes de produits intermédiaires selon l'enquête KOF. Au Royaume-Uni, le climat dans le secteur industriel s'est amélioré, mais le budget d'automne s'est concentré sur d'importantes hausses d'impôts afin de réduire le déficit budgétaire, avec une marge de manœuvre limitée.

2. Politique de gestion

La politique d'investissement du fonds s'appuie principalement sur des stratégies crédit de portage discrétionnaire qui consistent à investir durablement sur des instruments de taux à caractère spéculatif (« HighYield ») pour lesquels la maturité effective est proche de l'horizon de placement du fonds commun de placement. Le portefeuille est diversifié et se compose d'obligations et de titres de créance internationaux de maturité effective proche de l'horizon de placement du fonds commun de placement.

Les titres arrivant à échéance avant l'horizon de placement seront réinvestis aux conditions de marché en vigueur. Il est exposé au minimum à 10 secteurs d'activités différents. Le portefeuille de départ sera constitué entre 40 et 60 lignes avec une augmentation des lignes attendues au cours du temps. L'exposition au risque actions via les obligations convertibles ne dépassera pas 10% de l'actif net. La maturité effective des titres est évaluée en fonction de (i) la maturité finale, (ii) les dates d'option de remboursement anticipé par l'émetteur et (iii) les dates d'option de remboursement partiel anticipé par émission d'action. Les émetteurs sont principalement des entreprises privées dont les activités sont situées en Europe, Amérique du Nord, Australie, Nouvelle-Zélande et Japon. Les titres seront libellés en Euros, USD ou GBP.

Les titres qui ne seront pas libellés en euro feront l'objet d'une couverture contre le risque de change, le fonds n'ayant pas vocation à s'exposer à ce risque. Le portefeuille pourra être exposé de manière résiduelle au risque de change, compte-tenu de la volatilité des marchés sous-jacents.

3. Dix plus grosses positions détenues au 31 Décembre 2025 : (hors trésorerie, futures)

Isin	Société / OPC	Poids
XS2417092132	WP/AP TELECOM HOLDINGS 5.5% 15/01/2030	1.99%
XS2810807094	ILIAD HOLDING SAS 6.875% 15/04/2031	1.71%
XS2905387697	IHO VERWALTUNGS GMBH PIK 7% 15/11/2031	1.66%
XS3067907140	IPD 3 BV 5.5% 15/06/2031	1.58%
XS2623257503	MOTION FINCO SARL 7.375% 15/06/2030	1.52%
XS3105513769	CMA CGM SA 5% 15/01/2031	1.52%
XS2810867742	MAHLE GMBH 6.5% 02/05/2031	1.50%
XS3049459749	ACCORINVEST GROUP SA 5.375% 15/05/2030	1.50%
XS3103603091	BENTELER INTERNATIONAL 7.25% 15/06/2031	1.49%
XS2774392638	FORVIA SE 5.5% 15/06/2031	1.43%

4. Principaux mouvements du portefeuille au cours de l'exercice :

TradeDate	Value Date	ISIN	SecurityName	SecurityType	B/S	Payment Amount
15/07/2025	15/07/2025	FR0010089649	SLF (F) MONEY MARKET EURO I	Fund certificate	Buy	10 792 193,00
03/02/2025	03/02/2025	FR0010089649	SLF (F) MONEY MARKET EURO I	Fund certificate	Buy	10 030 327,64
01/04/2025	08/04/2025	XS3045496539	CIDRON AIDA FINC ADVZCN 9 1/8 10/27/31	Bond	Buy	8 378 679,93
01/10/2025	15/10/2025	XS3198991039	NIDDA HEALTHCARE SAZGR Float 10/15/32	Bond	Buy	6 849 005,00
26/06/2025	11/07/2025	XS3110309492	ALMAVIVA ALMAIN 5 10/30/30	Bond	Buy	6 387 376,53
14/10/2025	28/10/2025	XS3209437014	CIRSA FINANCE IN LHMCFI 4 7/8 10/15/31	Bond	Buy	6 175 005,00
13/03/2025	13/03/2025	FR0010089649	SLF (F) MONEY MARKET EURO I	Fund certificate	Sell	5 886 827,60
10/06/2025	27/06/2025	XS3091931058	EDREAMS ODIGEO S EDRSM 4 7/8 12/30/30	Bond	Buy	5 750 005,00
04/06/2025	18/06/2025	XS3091295801	CLARIOS GLOBAL POWSOL 4 3/4 06/15/31	Bond	Buy	5 640 005,00
01/10/2025	01/10/2025	FR0010089649	SLF (F) MONEY MARKET EURO I	Fund certificate	Sell	5 420 429,00

5. Position Futures :

Pas de positions futures à la clôture de l'exercice.

6. Evolution de l'OPC :

	31/12/2024	31/12/2025	Variation
Total actif net	**384 162 536.340**	**507 926 336.550**	**32.217%**
Nombre de parts			
FR0013332525 - Swiss Life Funds (F) Opportunité High Yield 2028 F	35 916.959	41 327.271	15.063%
FR0013332459 - Swiss Life Funds (F) Opportunité High Yield 2028 IC	3 779.304	5 184.081	37.170%
FR0013332509 - Swiss Life Funds (F) Opportunité High Yield 2028 ID	8 390.351	12 410.803	47.918%
FR0013424967 - Swiss Life Funds (F) Opportunité High Yield 2028 IH - CHF	210.667	229.391	8.888%
FR0013424967 - Swiss Life Funds (F) Opportunité High Yield 2028 IH - EUR	210.667	229.391	8.888%
FR0013332418 - Swiss Life Funds (F) Opportunité High Yield 2028 PC	1 747 407.037	2 119 804.355	21.311%
FR0013332475 - Swiss Life Funds (F) Opportunité High Yield 2028 PD	8 869.741	8 421.937	-5.049%
Valeur liquidative			
FR0013332525 - Swiss Life Funds (F) Opportunité High Yield 2028 F	136.710	142.580	4.294%
FR0013332459 - Swiss Life Funds (F) Opportunité High Yield 2028 IC	13 852.490	14 476.040	4.501%
FR0013332509 - Swiss Life Funds (F) Opportunité High Yield 2028 ID	10 601.650	10 275.660	-3.075%
FR0013424967 - Swiss Life Funds (F) Opportunité High Yield 2028 IH - CHF	11 776.730	12 038.820	2.225%
FR0013424967 - Swiss Life Funds (F) Opportunité High Yield 2028 IH - EUR	12 549.130	12 938.010	3.099%
FR0013332418 - Swiss Life Funds (F) Opportunité High Yield 2028 PC	134.120	139.460	3.982%
FR0013332475 - Swiss Life Funds (F) Opportunité High Yield 2028 PD	105.620	102.390	-3.058%

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

7. Informations relatives à la règlementation applicable à la finance durable :

• Au niveau du fonds :

Le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR » communément dénommé « Disclosure ») et le règlement européen 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (dit « Règlement Taxonomie ») ont prévu de nouvelles obligations de transparence, qui sont notamment applicables aux produits financiers.

Le fonds ne promeut pas des critères environnementaux et sociaux au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et n'a pas pour objectif l'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement SFDR.

Nous vous rappelons également que les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Par ailleurs, le décret n° 2021-663 du 27 mai 2021, pris en application de l'article 29 de la loi dite «Energie Climat » détaille le contenu du rapport 29 LEC visant à renforcer la transparence des acteurs autour de leurs pratiques extra-financières, notamment la prise en compte des risques climatiques et de biodiversité. Les rapports 29 LEC doivent être publiés chaque année notamment pour les produits financiers dont l'encours ou le bilan à la date de clôture de l'exercice précédent est supérieure à 500 millions d'euros.

Le fonds est visé par cette obligation d'établissement d'un rapport compte tenu de la taille de son bilan et de son encours au 30 septembre 2025.

Le rapport LEC sera publié séparément, sur le site Internet de la Société de Gestion d'ici le 30 juin 2026.

• Au niveau de la société de gestion :

Le rapport annuel réalisé en conformité avec l'article 29 de la loi n°2019-1147 Energie Climat (« LEC ») du 8 novembre 2019, transposé aux articles L. 533-22-1 et D. 533-16-1 du code monétaire et financier, sera publié sur le site internet de Swiss Life Asset Managers France d'ici le 30 juin 2026.

Par ailleurs, la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement de Swiss Life Asset Managers France sur les facteurs de durabilité, réalisée en conformité avec l'article 4 du Règlement SFDR est disponible sur le site internet de la société de gestion et sera mis à jour d'ici le 30 juin 2026.

Davantage d'informations peuvent être obtenues sur le site internet de la société de gestion :

https://fr.swisslife-am.com/fr/home/responsible-investment/documentation-esg.html

III. Modifications apportées au prospectus au cours de l'exercice

Le prospectus du fonds a été modifié sur les points suivants :

Date	Nature des modifications	Agrément AMF ou non
05/06/2025	• Actualisation des informations et de la présentation du Document d'Informations Clés (DIC) ainsi que du prospectus conformément aux doctrines de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et de l'ESMA (European Securities and Markets Authority) ; • Actualisation de l'adresse postale de la société de gestion qui sera le même que celle de son siège social actuel : Tour la Marseillaise - 2 bis, boulevard Euroméditerranée - Quai d'Arenc - – CS 50575, 13236 Marseille Cedex 2 • Mise à jour du rédactionnel et de la forme relatifs à la finance durable et à la politique extra financière dans l'ensemble de la documentation légale du Fonds afin de les adapter aux dernières précisions obtenues de la part de l'AMF sur la présentation des données extra financières. • Mise à jour des informations sur la manière dont le Fonds prend en compte les risques de durabilité dans le cadre de ses investissements par le biais d'OPC. • Actualisation des informations dans l'annexe précontractuelle SFDR afin d'adapter la rédaction et la forme aux dernières précisions obtenues de la part de l'AMF sur la présentation des données SFDR ;	Non
05/11/2025	Baisse du niveau des SRI (Synthetic Risk Indicator) de 3 à 2	Non

IV. Application des gates et/ou swing pricing au cours de l'exercice

- Swing pricing : Application du swing pricing au cours de l'exercice :

Pas de mécanisme de « swing pricing » n'est en place pour ce fonds.

- Gates : Activation des gates au cours de l'exercice :

Sur la période, le mécanisme des « gates » (plafonnement des rachats) n'a pas été activé.

V. Informations sur les retenues à la source sur titres étrangers dans l'OPC au cours de l'exercice

Le fonds n'est pas soumis à la retenue à la source concernant les marchés sur lesquels le fond est documenté mais c'est le cas pour les autres marchés.

VI. Autres informations (article 321-131 du règlement général de l'autorité des marchés financiers) :

• Détention d'OPC gérés par Swiss Life Asset Managers France ou une autre entité du Groupe Swiss Life :

Isin	Libellé	Poids
FR0010089649	SWISS LIFE FUNDS(F) ESG MONEY MARKET EURO SICAV	1.18%

• Commissions de mouvements :

Swisslife Banque Privée peut percevoir les commissions de mouvement, conformément aux dispositions détaillées dans le prospectus.

• Exercice des droits de vote aux assemblées générales :

Swiss Life Asset Managers France exerce ses droits de vote selon les principes établis dans la Politique de vote du groupe Swiss Life Asset Managers. Le groupe s'est doté des moyens et d'une organisation qui lui permettent d'exercer ses droits de vote dans l'intérêt des porteurs, tout en s'inscrivant dans une démarche d'investissement responsable.

Comme décrit dans la Politique de vote, les droits de vote sont exercés lorsque l'une des conditions suivantes est remplie :

- le capital de l'émetteur détenu par le fonds représente plus de 2% de l'actif de l'OPC à la date où le vote doit être exprimé ;
- le capital de l'émetteur détenu par le fonds représente plus de 0,5% du capital flottant de cet émetteur (capital flottant : ensemble des actions susceptibles d'être échangées en bourse).

De plus, quel que soit son niveau de détention au capital, la société de gestion participe à l'assemblée générale dans deux cas de figure :

- lorsque l'émetteur est présent dans un fonds ayant obtenu le Label ISR,
- lorsque l'ordre du jour inclut une résolution de nature environnementale ou sociale.

Swiss Life Asset Managers exerce ses droits dans le respect des principes du gouvernement d'entreprise, notamment afin de promouvoir les droits des actionnaires, la présence d'administrateurs indépendants au conseil et la transparence de la rémunération des dirigeants. Swiss Life Asset Managers soutient également les résolutions qui encouragent la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux dans la stratégie et dans les opérations des entreprises.

Swiss Life Asset Managers s'appuie sur la société Institutional Shareholder Services (ISS), qui l'assiste dans l'analyse et l'instruction des résolutions soumises au vote des actionnaires.

Au cours de l'année 2025, Swiss Life Asset Managers France a participé à 365 assemblées générales (dont 38 en France) parmi celles correspondant aux critères définis dans la Politique de vote, au titre des fonds de droit français dont elle est société de gestion.

Sur 6 535 résolutions votées (994 en France ; 5 541 à l'étranger), Swiss Life Asset Managers France a voté en accord avec le management pour 5 948 résolutions (912 en France ; 5 036 à l'étranger), et en désaccord avec le management pour 587 résolutions (82 en France ; 505 à l'étranger). Le taux de désaccord était donc de 9% sur la période.

Swiss Life Asset Managers France a identifié 325 résolutions directement liées aux enjeux environnementaux et sociaux (80 liées à l'environnement, 140 liées à la dimension sociale, 105 mixtes).

Les votes ont été effectués en fonction des principes de politique de vote fixés, et Swiss Life Asset Managers France ne s'est pas trouvée dans une situation pouvant la mettre en conflit d'intérêt avec les sociétés détenues en portefeuille dans les OPC.

Pour plus de détails, consulter le site www.swisslife-am.com.

• Dispositif de conformité, de contrôle interne et prévention des conflits d'intérêts

Swiss Life Asset Managers France dispose d'un dispositif de conformité et de contrôle interne conçu pour garantir le respect des exigences réglementaires qui lui sont applicables ainsi que la primauté de l'intérêt des porteurs.

Ce dispositif comprend notamment :

- L'identification, la prévention et la gestion des conflits d'intérêts, via une cartographie régulièrement actualisée, l'application de procédures internes strictes, ainsi que la tenue d'un registre recensant les situations avérées ou potentielles.
- Des mesures organisationnelles et opérationnelles adaptées, telles que la séparation des fonctions clés, la mise en place de barrières à l'information, le contrôle des transactions personnelles des collaborateurs et l'encadrement des cadeaux, avantages ou invitations.
- Un programme de contrôle interne structuré, reposant sur des contrôles permanents et périodiques visant à s'assurer du respect des politiques internes, des règles de bonne conduite et de l'ensemble des obligations légales et réglementaires, notamment en matière de gestion des risques, transparence et protection des investisseurs.
- Une gestion équitable et transparente des portefeuilles, incluant des procédures conçues pour garantir un traitement équitable des porteurs et l'absence de favoritisme entre clients ou fonds.

En cas de survenance d'une situation de conflit d'intérêts ne pouvant être évitée, Swiss Life Asset Managers France met en œuvre toutes les mesures nécessaires pour en atténuer les effets et, lorsque cela est requis, informe les porteurs de manière claire et appropriée.

La politique complète de prévention et de gestion des conflits d'intérêts, ainsi que la politique de meilleure exécution et l'ensemble des documents réglementaires, sont disponibles sur demande ou sur le site internet de Swiss Life Asset Managers France.

• Politique de sélection des Intermédiaires (article 321-114 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers)

La politique relative à la sélection des intermédiaires est publiée sur le site internet de la société de gestion (politique de meilleure sélection et exécution) : https://fr.swisslife-am.com/fr/home/footer/regulatory-information.html

• Frais d'intermédiation (article 321-122 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers) :

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est publié sur le site internet de la société de gestion : https://fr.swisslife-am.com/fr/home/footer/regulatory-information.html

• Politique de sélection des analystes financiers (article 321-115 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers) :

La politique de sélection des prestataires est publiée sur le site internet de la société de gestion : https://fr.swisslife-am.com/fr/home/footer/regulatory-information.html

• Calcul du risque global:

Le fonds utilise la méthode de calcul de l'engagement pour calculer son risque global.

• Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs (article D.441-4 du Code de commerce) :

Le fonds n'a pas de dettes représentatives de factures fournisseurs à la date de la clôture.

• Rémunération:

La rémunération au sein de Swiss Life Asset Managers France est composée d'une rémunération fixe, d'une rémunération variable et de long term incentives (actions gratuites sous conditions de performance Restricted Stock Units). Les éléments présentés sont ceux soumis à cotisations sociales. La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement.

Swiss Life Asset Managers France est dotée d'une Politique de Rémunération en accord avec la réglementation en vigueur. Celle-ci a été approuvée par les membres du Directoire et a été validée par le Comité de Rémunération. Le département conformité procède annuellement à l'évaluation de la mise en œuvre de la Politique de Rémunération.

Swiss Life Asset Managers France	Rémunération fixe versée en 2025	Rémunération variable versée en 2025 au titre de l'année 2024 et Long Term Incentives attribuées en 2025	Total
Ensemble des collaborateurs SLAM FR : **275** collaborateurs (effectif moyen)	22 060 422 €	8 692 831 €	30 753 253 €
Personnel ayant une incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM (**notamment** hauts responsables, gérants, responsables des ventes et du marketing, responsables de fonctions de contrôle (RCCI et Directeur des Risques)) : **84** collaborateurs (effectif moyen)	10 319 428 €	6 307 106 €	16 626 534 €
Dont cadres supérieurs ayant une incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM : **39** collaborateurs (effectif moyen)	5 427 023 €	3 960 219 €	9 387 242 €
Dont gérants financiers (Securities et Immobilier) : **45** collaborateurs (effectif moyen)	4 892 405 €	2 346 887 €	7 239 292 €

Informations relatives aux opérations de financement sur titres et contrat d'échange sur rendement global (TRS) au 31/12/2025 :

Le fonds n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice.

Informations générales :

Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie.	Néant

	Opérations de financement sur titres	Contrat d'échange sur rendement global
Le montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'OPC.	Néant	Néant

Données sur la concentration :

	Opérations de financement sur titres	Contrat d'échange sur rendement global
Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)	Néant	Néant

	Opérations de financement sur titres	Contrat d'échange sur rendement global
Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours).	Néant	Néant

Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément ventilées en fonction des catégories suivantes :

	Opérations de financement sur titres	Contrat d'échange sur rendement global
Le type et la qualité des garanties (collatéral)	Néant	Néant
L'échéance de la garantie, ventilée en fonction des tranches d'échéance suivantes: moins d'un jour, un jour à une semaine, une semaine à un mois, un à trois mois, trois mois à un an, plus d'un an, opérations ouvertes	Néant	Néant
La monnaie de la garantie	Néant	Néant
L'échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global, ventilée en fonction des tranches d'échéance suivantes : moins d'un jour, un jour à une semaine, une semaine à un mois, un à trois mois, trois mois à un an, plus d'un an, opérations ouvertes	Néant	Néant
Le pays où sont établies les contreparties	Néant	Néant
Le règlement et la compensation (p. ex. à trois parties, contrepartie centrale, bilatéraux)	Néant	Néant

Données sur la réutilisation des garanties (collatéral) :

	Opérations de financement sur titres	Contrat d'échange sur rendement global
La part des garanties reçues qui est réutilisée, par rapport au montant maximum précisé dans le prospectus ou dans les informations à communiquer aux investisseurs	Néant	Néant
Les revenus, pour l'OPC, du réinvestissement des garanties en espèces	Néant	Néant

Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global :

Nom de(s)Dépositaire(s)	Montant des actifs en garantie conservés par chacun des dépositaires
Swiss Life Banque Privée	Néant

Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global :

Néant.

Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global :

	Opérations de financement sur titres	Contrat d'échange sur rendement global
Ventilation entre l'OPC, le gestionnaire de l'organisme de placement collectif et les tiers (par exemple, l'agent prêteur), en valeur absolue et en pourcentage des revenus globaux générés par ce type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global	Néant	Néant

• Dispositions particulières concernant la part eligible à un abattement de 40% concernant la distribution *(annexe 3 code général des impôts – article 41 sexdecies h)* **:**

La quote-part des distributions éligible à l'abattement de 40% est de 0%.

Rapport
du commissaire aux comptes

A la société de gestion du FCP,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **SWISS LIFE FUNDS (F) OPPORTUNITE HIGH YIELD 2028** constitué sous forme du fonds commun de placement (ci-après le "FCP") relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIETE DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.
Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris

RSM PARIS
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Signé par Nicolas Benard
Le 8 avr. 2026



doc_3zE3
tx_kZy1dXqP865M

Nicolas BÉNARD
Associé

Comptes annuels

Bilan

Actif

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	**-**	**-**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) [1]	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) [1]	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) [1]	**499 460 804,63**	**374 827 685,11**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	453 276 186,37	374 827 685,11
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	46 184 618,26	-
Titres de créances (D)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**5 993 842,80**	**4 362 805,08**
OPCVM	5 993 842,80	4 362 805,08
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	**-**	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**358 432,53**	**6 364,71**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	**-**	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**	**-**
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	**505 813 079,96**	**379 196 854,90**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**16 153,19**	**3 334 282,38**
Comptes financiers	**4 108 011,79**	**5 025 154,95**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**4 124 164,98**	**8 359 437,33**
Total Actif I + II	**509 937 244,94**	**387 556 292,23**

[1] Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan

Passif

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	488 004 835,05	352 552 746,45
Report à nouveau sur revenu net	115,18	112,60
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	184,81	72,03
Résultat net de l'exercice	19 921 201,51	31 609 605,26
Capitaux propres I	**507 926 336,55**	**384 162 536,34**
Passifs de financement II [(1)]	**-**	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) [(1)]	**507 926 336,55**	**-**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	**118 665,09**	**2 846 765,23**
Emprunts	**-**	**-**
Autres passifs éligibles (C)	**-**	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	**118 665,09**	**2 846 765,23**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**1 892 243,30**	**546 990,66**
Concours bancaires	**-**	**-**
Sous-total autres passifs IV	**1 892 243,30**	**546 990,66**
Total Passifs: I + II + III + IV	**509 937 244,94**	**387 556 292,23**

[(1)] Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	-3 600,00	-
Produits sur obligations	26 811 301,30	16 135 524,20
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC [1]	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	204 753,32	289 417,97
Sous-total Produits sur opérations financières	**27 012 454,62**	**16 424 942,17**
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-6 703,83	-7 362,69
Sous-total charges sur opérations financières	**-6 703,83**	**-7 362,69**
Total Revenus financiers nets (A)	**27 005 750,79**	**16 417 579,48**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-3 728 723,23	-2 398 348,88
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-3 728 723,23**	**-2 398 348,88**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	**23 277 027,56**	**14 019 230,60**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**1 733 995,93**	**2 507 102,92**
Sous-total revenus nets I = C + D	**25 011 023,49**	**16 526 333,52**

[1] Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Compte de résultat *(suite)*

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	3 408 780,33	8 206 729,92
Frais de transactions externes et frais de cession	-1 184,68	-1 375,09
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**3 407 595,65**	**8 205 354,83**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**250 073,15**	**1 625 435,61**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	**3 657 668,80**	**9 830 790,44**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-7 149 813,44	4 476 772,44
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-1 252,87	1 972,09
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**-7 151 066,31**	**4 478 744,53**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**-1 596 424,47**	**773 736,77**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**-8 747 490,78**	**5 252 481,30**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III - IV - V	**19 921 201,51**	**31 609 605,26**

Annexe

Stratégie et profil de gestion

Objectif de gestion :

Swiss Life Funds (F) Opportunité High Yield 2028 est un fonds investi dans des titres à caractère spéculatif (dit « High Yield ») pour lesquels la maturité effective est proche du 30 juin 2028.

L'objectif de gestion diffère selon la catégorie de parts souscrite :

- Pour les parts I Cap et I Dis : l'objectif de gestion est d'obtenir une performance nette annualisée supérieure à 6,30% sur un horizon de placement débutant à compter de la date de création du Fonds jusqu'au 30 Juin 2028 ;

- Pour la part F : l'objectif de gestion est d'obtenir une performance nette annualisée supérieure à 6,10% sur un horizon de placement débutant à compter de la date de création du Fonds jusqu'au 30 Juin 2028 ;

- Pour les parts P Cap et P Dis : l'objectif de gestion est d'obtenir une performance nette annualisée supérieure à 5,80% sur un horizon de placement débutant à compter de la date de création du Fonds jusqu'au 30 Juin 2028 ;

- Pour la part HCHF I Cap : l'objectif de gestion est d'obtenir une performance nette annualisée supérieure à 5,70%sur un horizon de placement débutant à compter de la date de création de la part jusqu'au 30 Juin 2028.

Cet objectif de gestion tient compte de l'estimation du risque de défaut, du coût de la couverture et des frais de gestion.

Les titres arrivant à échéance avant l'horizon de placement seront réinvestis aux conditions du marché en vigueur. Le niveau de performance brut annoncé pour les titres en portefeuille ne préjuge pas de la performance du Fonds.

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimés en EUR	**31/12/2025**	**31/12/2024**	**29/12/2023**	**30/12/2022**	**31/12/2021**
Actif net total	**507 926 336,55**	384 162 536,34	231 947 560,03	138 059 465,73	115 797 544,88

Exprimés en EUR	**31/12/2025**	**31/12/2024**	**29/12/2023**	**30/12/2022**	**31/12/2021**
Part F					
FR0013332525					
Nombre de parts ou actions	**41 327,271**	35 916,959	46 818,479	42 374,608	104 469,922
Valeur liquidative unitaire	**142,58**	136,71	125,27	109,32	111,75
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**8,12**	9,48	5,55	-2,30	5,76

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Part I Cap					
FR0013332459					
Nombre de parts ou actions	**5 184,081**	3 779,304	3 078,005	2 157,943	2 916,401
Valeur liquidative unitaire	**14 476,04**	13 852,49	12 667,46	11 032,51	11 256,95
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**852,38**	986,49	142,24	-210,60	602,40

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Part I Dis					
FR0013332509					
Nombre de parts ou actions	**12 410,803**	8 390,351	8 404,803	8 425,263	3 870,199
Valeur liquidative unitaire	**10 275,66**	10 601,65	10 159,05	9 251,57	10 002,51
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**543,56**	493,61	420,66	420,03	514,26
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**77,73**	275,31	58,81	-	32,86
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**-**	-	-	-597,48	-

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

CHF	**31/12/2025**	**31/12/2024**	**29/12/2023**	**30/12/2022**	**31/12/2021**
Part HCHF I Cap					
FR0013424967					
Nombre de parts ou actions	**229,391**	210,667	200	200	-
Valeur liquidative unitaire	**12 038,82**	11 776,73	11 874,16	9 933,28	-
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**646,38**	806,74	647,46	-28,21	-

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	**31/12/2025**	**31/12/2024**	**29/12/2023**	**30/12/2022**	**31/12/2021**
Part P Cap					
FR0013332418					
Nombre de parts ou actions	**2 119 804,355**	1 747 407,037	799 298,008	274 708,333	293 138,445
Valeur liquidative unitaire	**139,46**	134,12	123,27	107,9	110,64
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**7,55**	8,92	5,13	-2,58	5,39

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en EUR	**31/12/2025**	**31/12/2024**	**29/12/2023**	**30/12/2022**	**31/12/2021**
Part P Dis					
FR0013332475					
Nombre de parts ou actions	**8 421,937**	8 869,741	7 917,741	477,23	1 461,549
Valeur liquidative unitaire	**102,39**	105,62	101,25	92,24	99,67
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**4,91**	4,40	3,72	3,75	4,63
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**0,78**	3,33	0,59	-	0,32
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire (2)	**-**	-	-	-5,95	-

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

(2) Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Le Fonds se conforme aux règles comptables prescrites par la règlementation en vigueur et notamment au plan comptable des OPCVM.

Le Fonds sera valorisé au prix d'achat (Ask).

Comme pour la détermination de la valeur liquidative, le portefeuille est évalué, à la clôture de l'exercice en tenant compte des règles ci-dessous :

- Les valeurs mobilières françaises sont valorisées aux cours de clôture établis au jour de l'évaluation.
- Les valeurs mobilières étrangères sont évaluées sur la base des cours de clôture de marché principal convertis en euros suivant le cours de clôture des devises à Paris au jour de l'évaluation.
- Les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé ou dont le cours n'est pas représentatif de la valeur de négociation sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

En cas d'inexistence d'un cours au jour de l'évaluation, le dernier cours connu sera d'une manière générale retenu.

- Les actions de SICAV et parts de FCP sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de la valorisation, nette de la commission de rachat, le cas échéant.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont valorisées dans les conditions suivantes :

Sens acheteur : valorisation au prix d'acquisition – valeur du contrat – augmenté des intérêts courus à recevoir sur le contrat selon les conditions générales à la mise en place.

Sens vendeur : d'une part, le titre cédé est évalué à sa valeur de marché ; d'autre part, le contrat est valorisé par le calcul des intérêts courus à verser selon les conditions négociées à la mise en place.

- Les titres de créances négociables sont évalués selon une méthodologie de valorisation qui a été mise en place en interne par la société de gestion.
- Les opérations à terme fermes et conditionnelles sont valorisées dans les conditions suivantes :
- Les variations de la valeur des contrats d'instruments financiers à terme sont constatées par l'enregistrement quotidien des appels de marge à verser ou à recevoir sur la base des cours de compensation du jour de valorisation.
- Les titres représentatifs des options négociables sont enregistrés dans le portefeuille pour le montant des primes payées et reçues et valorisés sur la base des cours de compensation
- Les contrats d'échange de condition (SWAPS de taux) :
- Les swaps adossés et non adossés sont valorisés au prix de marché s'ils ont une durée de vie supérieure à 3 mois, sinon ils sont linéarisés.
- Les changes à terme sont évalués au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte du report/déport.
- Les autres opérations à terme fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré autorisés par la réglementation applicable aux OPCVM, sont valorisées à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Les garanties financières sont évaluées au prix de marché (mark to market) et des appels de marges sont mis en place en cas de dépassement des seuils de déclenchement définis avec les contreparties. Les instruments financiers reçus en garantie financière peuvent faire l'objet d'une décote.

Méthode de comptabilisation

- Méthodes de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe :

La comptabilisation des revenus des instruments financiers est effectuée suivant la méthode des intérêts encaissés, le coupon couru n'étant pas comptabilisé en résultat distribuable.

- Frais de transaction :

Les frais de transaction sont comptabilisés selon la méthode des frais exclus ; ils sont comptabilisés dans un compte distinct de celui du prix de revient des titres.

Devise de comptabilité

La devise de comptabilité est l'euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Le Fonds est un Fonds à catégories de parts :

• Parts F : Les sommes distribuables sont totalement capitalisées.

• Parts P Cap de capitalisation : Les sommes distribuables sont totalement capitalisées.

• Parts I Cap de capitalisation : Les sommes distribuables sont totalement capitalisées.

• Parts HCHF I Cap de capitalisation : Les sommes distribuables sont totalement capitalisées.

• Parts P Dis de distribution :

Affectation du résultat net : distribution.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation et/ou distribution. La société de gestion se réserve la possibilité de capitaliser et/ou de distribuer totalement ou partiellement, ou de porter en report, les plus-values nettes réalisées. La société de gestion se réserve également la possibilité de distribuer des acomptes dans la limite des sommes distribuables réalisées à la date de la décision.

• Parts I Dis de distribution :

Affectation du résultat net : distribution.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation et/ou distribution. La société de gestion se réserve la possibilité de capitaliser et/ou de distribuer totalement ou partiellement, ou de porter en report les plus-values nettes réalisées. La société de gestion se réserve également la possibilité de distribuer des acomptes dans la limite des sommes distribuables réalisées à la date de la décision.

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	**384 162 536,34**	**231 947 560,03**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées *(y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)* [1]	164 343 890,48	146 543 323,93
Rachats *(sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)*	-51 653 100,29	-16 974 307,35
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	23 277 027,56	14 019 230,60
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	3 407 595,65	8 205 354,83
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-7 151 066,31	4 478 744,53
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-5 429 639,99	-3 559 222,58
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-3 030 906,89	-498 147,65
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**507 926 336,55**	**384 162 536,34**

[1] Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice

Part F

FR0013332525	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	9 835,819	1 358 518,64
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-4 425,507	-614 571,05
Solde net des souscriptions/rachats	**5 410,312**	**743 947,59**

Part F	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	6 207,78
Total des commissions acquises	**6 207,78**

Part I Cap

FR0013332459	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	1 835,266	25 914 424,65
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-430,489	-6 044 197,50
Solde net des souscriptions/rachats	**1 404,777**	**19 870 227,15**

Part I Cap	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	61 052,5
Total des commissions acquises	**61 052,5**

Part I Dis

FR0013332509	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	5 088	52 579 809,42
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-1 067,548	-11 353 505,57
Solde net des souscriptions/rachats	**4 020,452**	**41 226 303,85**

Part I Dis	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	6 194,1
Total des commissions acquises	**6 194,1**

Part HCHF I Cap

FR0013424967	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	18,975	240 983,77
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-0,251	-3 105,66
Solde net des souscriptions/rachats	**18,724**	**237 878,11**

Part HCHF I Cap	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	31,37
Total des commissions acquises	**31,37**

Part P Cap

FR0013332418	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	619 613,499	84 147 654,09
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-247 216,181	-33 487 462,15
Solde net des souscriptions/rachats	**372 397,318**	**50 660 191,94**

Part P Cap	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	338 226,93
Total des commissions acquises	**338 226,93**

Part P Dis

FR0013332475	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	1 039,656	102 499,91
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-1 487,46	-150 258,36
Solde net des souscriptions/rachats	**-447,804**	**-47 758,45**

Part P Dis	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	1 517,76
Total des commissions acquises	**1 517,76**

Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net en devise de la part ou action	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0013332525	Part F	Capitalisable	EUR	5 892 645,16	41 327,271	142,58
FR0013332459	Part I Cap	Capitalisable	EUR	75 045 005,13	5 184,081	14 476,04
FR0013332509	Part I Dis	Distribuable	EUR	127 529 235,51	12 410,803	10 275,66
FR0013424967	Part HCHF I Cap	Capitalisable	CHF	2 761 597,75	229,391	12 038,82
FR0013332418	Part P Cap	Capitalisable	EUR	295 629 250,46	2 119 804,355	139,46
FR0013332475	Part P Dis	Distribuable	EUR	862 335,97	8 421,937	102,39

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation des expositions significatives par pays				
Exprimés en milliers d' EUR	Exposition +/-	Pays 01 +/-	Pays 02 +/-	Pays 03 +/-	Pays 04 +/-	Pays 05 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	**-**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

		Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
Exprimés en milliers d' EUR	Exposition +/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation par nature de taux			
Exprimés en milliers d' EUR	**Exposition +/-**	**Taux fixe +/-**	**Taux variable ou révisable +/-**	**Taux indexé +/-**	**Autre ou sans contrepartie de taux +/-**
Actif					
Dépôts	**-**	-	-	-	-
Obligations	**499 460,81**	431 474 051,76	67 986 752,87	-	-
Titres de créances	**-**	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	**-**	-	-	-	-
Comptes financiers	**4 108,01**	-	-	-	4 108,01
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	**-**	-	-	-	-
Comptes financiers	**-**	-	-	-	-
Emprunts	**-**	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	**N/A**	-	-	-	-
Options	**N/A**	-	-	-	-
Swaps	**N/A**	-	-	-	-
Autres instruments financiers	**N/A**	-	-	-	-
Total	**N/A**	**431 474 051,76**	**67 986 752,87**	**-**	**4 108,01**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)* ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
Exprimés en milliers d' EUR	**0 - 3 mois +/-**	**3 - 6 mois +/-**	**6 mois -1 an +/-**	**1 - 3 ans +/-**	**3 - 5 ans +/-**	**5 - 10 ans +/-**	**>10 ans +/-**
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	40 299,54	237 310,38	196 945,94	24 904,94
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	4 108,01	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	**4 108,01**	**-**	**-**	**40 299,54**	**237 310,38**	**196 945,94**	**24 904,94**

Exposition directe sur le marché des devises

Exprimés en milliers d' EUR	USD+/-	GBP+/-	CHF+/-	Devise 04 +/-	Autres devises+/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	59 905,80	33 003,89	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	249,90	609,88	24,86	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	1 531,38	8 468,06	3,23	-	-
Devises à livrer	-61 343,77	-41 938,92	-3,23	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	**343,31**	**142,91**	**24,86**	**-**	**-**

Exposition directe aux marchés de crédit

Exprimés en milliers d' EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	2 194,14	-
Obligations et valeurs assimilées	5 658,13	484 657,69	6 950,85
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**5 658,13**	**486 851,83**	**6 950,85**

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux [(1)] dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

[(1)] Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés		
CREDIT AGRICOLE CIB	358,37	-
NATIXIS	0,06	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS	-	57,16
CREDIT AGRICOLE CIB	-	30,53
BNP	-	19,27
NATIXIS	-	10,84
NATIXIS	-	0,86
Dettes		
Collatéral espèces		
CREDIT AGRICOLE SA	-	660,00

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
-	-	-	-	-	-	-
Total						**-**

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC.

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes - ventilation par nature

	31/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	16 153,19
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	-
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres débiteurs divers	-
Total des créances	**16 153,19**
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-558 489,44
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-673 753,86
Dépôts de garantie	-660 000,00
Autres créditeurs divers	-
Total des dettes	**-1 892 243,30**
Total des créances et dettes	**-1 876 090,11**

Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le Fonds a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au Fonds ;
- des commissions de mouvement facturées au Fonds ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres ;
- des frais appliqués par le dépositaire sur les comptes cash excédentaires. Ces frais font l'objet d'une convention distincte avec le dépositaire et sont fonction des taux de marché.

Frais facturés au Fonds	**Assiette**	**Taux / barème**
Frais de gestion financière, frais de fonctionnement et autres services	Actif net (OPCVM inclus)	Parts P Cap et P Dis : 1% TTC maximum Parts F : 0,70% TTC maximum Parts I Cap, I Dis et HCHF I Cap : 0,50 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Néant	Non significatifs*
Commissions de mouvement (maximum TTC) Le dépositaire rétrocède à la société de gestion des commissions de mouvements pour l'ensemble des OPCVM et FIA gérés par la société de gestion. Des frais forfaitaires par opération sont également prélevés en sus des courtages éventuellement pris par les intermédiaires qui seront re-facturés.	Montant forfaitaire	Options sur indices et actions : 2 GBP EUREX : 1.50 € LIFFE : Contrats GBP : 2 GBP Contrats EUR : 1 € CME : 2 $ CBOT : 2 $
	Prélèvement sur chaque transaction	Titres de créances négociables, Obligations convertibles, Obligations, Souscriptions / rachats dans OPCVM extérieurs, Trackers/ETF : 5 € Actions : 0,05% du montant brut dans la limite de 180 euros par opération Prêt/Emprunt de titres : 0,05% du montant des titres prêtés Autres : 5 euros
Commission de surperformance	Néant	Néant

Ces frais n'incluent pas les frais de recherche.

*Le Fonds investissant moins de 20% dans d'autres OPC.

Les frais de gestion financière incluent les éventuelles rétrocessions versées à des sociétés externes ou entités du groupe d'appartenance, principalement les intermédiaires de la distribution du fonds. Ces rétrocessions sont généralement calculées comme un pourcentage des frais de gestion financière, de fonctionnement et autres services. La société de gestion a mis en place un dispositif afin de s'assurer du respect du principe de traitement équitable des porteurs. Il est rappelé que les rétrocessions versées à des intermédiaires pour la commercialisation du fonds ne sont pas considérées comme traitements préférentiels.

Pourront s'ajouter aux frais facturés au Fonds et affichés ci-dessus, les coûts suivants :

- les contributions dues pour la gestion du fonds en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le fonds) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman Brothers) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du Fonds.

- Information relative aux frais de recherche :

Les frais de recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers sont payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

Part F

FR0013332525	31/12/2025
Frais fixes	39 643,20
Frais fixes en % actuel	0,70
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Part I Cap

FR0013332459	31/12/2025
Frais fixes	320 599,32
Frais fixes en % actuel	0,50
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Part I Dis

FR0013332509	31/12/2025
Frais fixes	568 945,25
Frais fixes en % actuel	0,50
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Part HCHF I Cap

FR0013424967	31/12/2025
Frais fixes	13 770,39
Frais fixes en % actuel	0,50
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Part P Cap

FR0013332418	31/12/2025
Frais fixes	2 776 065,24
Frais fixes en % actuel	1,00
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Part P Dis

FR0013332475	31/12/2025
Frais fixes	9 699,83
Frais fixes en % actuel	1,00
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements *(par nature de produit)*	**31/12/2025**
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	**-**
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	**-**
Autres engagements hors-bilan	**-**
Total	**-**

Acquisitions temporaires

Autres engagements *(par nature de produit)*	**31/12/2025**
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	FR0010089649	SWISS LIFE FUNDS(F) ESG MONEY MARKET EURO SICAV	5 993 842,80
Total			**5 993 842,80**

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	**25 011 023,49**	**16 526 333,52**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice *(*)*	-	-
Revenus de l'exercice à affecter *(**)*	**25 011 023,49**	**16 526 333,52**
Report à nouveau	115,18	112,60
Sommes distribuables au titre du revenu net	**25 011 138,67**	**16 526 446,12**

Part F

FR0013332525	**31/12/2025**	**31/12/2024**
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	293 773,06	215 336,80
Total	**293 773,06**	**215 336,80**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Part I Cap

FR0013332459	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	3 884 239,25	2 394 168,06
Total	**3 884 239,25**	**2 394 168,06**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Part I Dis

FR0013332509	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	6 746 016,08	4 141 561,16
Report à nouveau du revenu de l'exercice	49,84	25,34
Capitalisation	-	-
Total	**6 746 065,92**	**4 141 586,50**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	12 410,803	8 390,351
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	543,56	493,61
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Part HCHF I Cap

FR0013424967	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	154 302,04	120 565,57
Total	**154 302,04**	**120 565,57**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Part P Cap

FR0013332418	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	13 891 341,29	9 615 680,47
Total	**13 891 341,29**	**9 615 680,47**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Part P Dis

FR0013332475	**31/12/2025**	**31/12/2024**
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	41 351,71	39 026,86
Report à nouveau du revenu de l'exercice	65,40	81,86
Capitalisation	-	-
Total	**41 417,11**	**39 108,72**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	8 421,937	8 869,741
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	4,91	4,40
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**3 657 668,80**	**9 830 790,44**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice *(*)*	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter *(**)*	**3 657 668,80**	**9 830 790,44**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	184,81	72,03
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**3 657 853,61**	**9 830 862,47**

Part F

FR0013332525	**31/12/2025**	**31/12/2024**
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	42 059,69	125 259,44
Total	**42 059,69**	**125 259,44**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Part I Cap

FR0013332459	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	534 590,23	1 334 088,72
Total	**534 590,23**	**1 334 088,72**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Part I Dis

FR0013332509	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	964 691,72	2 309 947,53
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	88,90	69,52
Capitalisation	-	-
Total	**964 780,62**	**2 310 017,05**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	12 410,803	8 390,351
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	77,73	275,31

Part HCHF I Cap

FR0013424967	**31/12/2025**	**31/12/2024**
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-6 026,49	49 388,06
Total	**-6 026,49**	**49 388,06**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Part P Cap

FR0013332418	**31/12/2025**	**31/12/2024**
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	2 115 874,54	5 987 719,75
Total	**2 115 874,54**	**5 987 719,75**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Part P Dis

FR0013332475	**31/12/2025**	**31/12/2024**
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	6 569,11	24 303,09
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	5,91	86,36
Capitalisation	-	-
Total	**6 575,02**	**24 389,45**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	8 421,937	8 869,741
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,78	2,74

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des éléments de bilan *(hors IFT)*

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Obligations			**499 460 804,63**	**98,33**
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**453 276 186,37**	**89,24**
act de cons en infor et de gest d install infor			4 868 686,67	0,96
ALMAVIVA 5% 30/10/2030	EUR	4 760 000	4 868 686,67	0,96
act de ser d interm pour les act immobilieres			5 606 252,05	1,10
HEIMSTADEN BOSTA VAR PERP	EUR	5 600 000	5 606 252,05	1,10
Act de telecom filaires. sans fil et satellitaires			12 716 367,32	2,50
BRITISH TELECOMMUNICATIONS VAR 20/12/2083	GBP	3 500 000	4 328 086,70	0,85
SUMMER BIDCO 10% 1/02/2029 PIK	EUR	914 835	942 947,88	0,18
TELEFONICA EUROPE BV VAR PERPETUAL	EUR	2 500 000	2 420 343,36	0,48
UNITED GROUP BV 6.75% 15/02/2031	EUR	4 750 000	5 024 989,38	0,99
Activites d administration publique generale			4 619 827,00	0,91
POSTE ITALIANE SPA VAR PERP 31/12/2099	EUR	1 500 000	1 465 971,58	0,29
TAP SA 5.125% 15/11/2029	EUR	3 000 000	3 153 855,42	0,62
Activites d agence de voyage			5 405 000,00	1,06
EDREAMS ODIGEO SA 4.875% 31/12/2030	EUR	5 750 000	5 405 000,00	1,06
Activites de controle et analyses techniques			1 535 056,66	0,30
EUROFINS SCIENTIFIC SE VAR PERP	EUR	1 400 000	1 535 056,66	0,30
Activites de gestion de fonds			17 706 689,00	3,49
IPD 3 BV 5.5% 15/06/2031	EUR	7 850 000	8 011 566,08	1,58
IPD 3 BV FRN 15/06/2031	EUR	732 000	741 386,68	0,15
RAY FINANCING LLC 6.5% 15/07/2031	EUR	5 314 000	5 606 113,47	1,10
SEASPAN CORP 5.5% 01/08/2029	USD	4 000 000	3 347 622,77	0,66
Activites de service de restauration mobile			8 619 001,13	1,70
BERTRAND FRANCHISE FINANCE 6.50% 18/07/2030	EUR	3 700 000	3 853 698,00	0,76
ELIOR GROUP SA 5.625% 15/03/2030	EUR	4 500 000	4 765 303,13	0,94
Activites de societe holding			58 848 373,09	11,59
AEGIS LUX 5.625% PIK 29/10/2031	EUR	3 076 923	3 161 326,84	0,62
ALEXANDRITE LAKE LUX HOL 6.75% 30/07/2030	EUR	2 000 000	2 105 530,00	0,41
CASTELLO BC BIDCO SPA FRN 14/11/2031	EUR	2 653 000	2 693 670,49	0,53
CMA CGM SA 5% 15/01/2031	EUR	7 500 000	7 735 275,00	1,52
EPHIOS SUBCO SARL 7.875% 31/01/2031	EUR	4 700 000	5 044 421,88	0,99
INDUSTRIA MACCHINE AUTOMATICHE IMA SPA FRN 15/04/2029	EUR	2 800 000	2 884 291,82	0,57
KAIXO BONDOCO TELECOM SA 5.125% 30/09/2029	EUR	1 500 000	1 548 566,88	0,31
NEXTURE SPA FRN 30/07/2032	EUR	2 400 000	2 459 321,73	0,48

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
NIDDA HEALTHCARE HOLDING 7% 21/02/2030	EUR	3 000 000	3 200 200,00	0,63
NIDDA HEALTHCARE HOLDING FRN 15/10/2032	EUR	6 849 000	7 021 016,89	1,38
OPAL BIDCO SAS 5.5% 31/03/2032	EUR	5 064 000	5 334 063,12	1,05
PACHELBEL BIDCO SPA 7.125% 17/05/2031	EUR	1 500 000	1 656 746,25	0,33
PICARD GROUPE 6.375% 01/07/2029	EUR	3 000 000	3 237 053,75	0,64
PINNACLE BIDCO PLC 10.0% 11/10/2028	GBP	3 650 000	4 495 403,23	0,89
PINNACLE BIDCO PLC 8.25% 11/10/2028	EUR	1 300 000	1 411 702,50	0,28
SPA HOLDINGS 3.625% 04/02/2028	EUR	2 400 000	2 412 868,33	0,48
ZEGONA FINANCE PLC 6.75% 17/07/2029	EUR	2 250 000	2 446 914,38	0,48
Activites de voyagiste			2 858 099,63	0,56
TUI AG 5.875% 15/03/2029	EUR	2 700 000	2 858 099,63	0,56
Activites juridiques			3 314 521,18	0,65
CPUK FINANCE LTD 7.875% 28/08/2029	GBP	2 700 000	3 314 521,18	0,65
Activites recreatives et de loisirs n.c.a.			2 937 840,75	0,58
ALLWYN ENTERTAINMENT FIN 7.25% 30/04/2030	EUR	3 000 000	2 937 840,75	0,58
aut act d action sociale sans heb n.c.a.			7 634 023,31	1,50
MAHLE GMBH 6.5% 02/05/2031	EUR	7 225 000	7 634 023,31	1,50
aut act de ser de soutien aux entreprises n.c.a.			6 110 349,88	1,20
PUNCH FINANCE PLC 7.875% 30/12/2030	GBP	5 200 000	6 110 349,88	1,20
Aut act des sers fin. hors ass et fonds de pension			119 218 425,27	23,47
AMVER FINCO PLC 6.625% 15/07/2029	EUR	5 175 000	5 621 574,47	1,11
BCP MODULAR SERVICES 4.75% 30/11/2028	EUR	4 500 000	4 309 516,25	0,85
BCP V MODULAR SERVICES 6.75% 30/11/2029	EUR	2 223 000	1 789 503,89	0,35
BOELS TOPHOLDING BV 5.75% 15/05/2030	EUR	1 500 000	1 571 636,25	0,31
CIRSA FINANCE INTER 4.875% 15/10/2031	EUR	6 175 000	6 414 379,02	1,26
CTEC II GMBH 5.25% 15/02/2030	EUR	6 900 000	6 653 928,75	1,31
CT INVESTMENT GMBH 6.375% 15/04/2030	EUR	2 000 000	2 116 922,50	0,42
DEUCE FINCO 7% 20/11/2031	GBP	3 450 000	4 043 897,76	0,80
DOLCETTO HOLDCO SPA FRN 14/07/2032	EUR	5 600 000	5 715 888,89	1,13
EIRCOM FINANCE DAC 5.75% 15/12/2029	EUR	3 000 000	3 143 897,50	0,62
EIRCOM FINANCE DAC 5% 30/04/2031	EUR	4 136 000	4 259 597,47	0,84
GOLDSTORY SASU 6.75% 01/02/2030	EUR	4 900 000	5 251 219,75	1,03
GTCR W DUT W 2 MERGER SU 8.5% 15/01/2031	GBP	1 900 000	2 423 934,17	0,48
HEATHROW FINANCE PLC VAR 01/09/2029	GBP	2 000 000	2 194 137,12	0,43
HOUSE OF HR GROUP BV 9% 03/11/2029	EUR	5 400 000	5 603 742,00	1,10
INEOS QUATTRO FINANCE 2 8.5% 15/03/2029	EUR	3 200 000	2 608 560,00	0,51
ION PLATFORM FIN 7.875% 01/05/2029	EUR	2 300 000	2 347 196,00	0,46
LUNA 2 5SARL 5.5% 01/07/2032	EUR	3 700 000	3 893 684,72	0,77
MOBILUX FINANCE SAS 7% 15/05/2030	EUR	5 800 000	6 134 602,00	1,21
MOTION FINCO SARL 7.375% 15/06/2030	EUR	8 350 000	7 722 104,35	1,52
OVH GROUPE SAS 4.75% 05/02/2031	EUR	2 316 000	2 369 064,06	0,47

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
PLT VII FINANCE SARL 6% 15/06/2031	EUR	4 800 000	5 021 760,66	0,99
Q PARK HOLDING I BV 5.125% 01/03/2029	EUR	1 350 000	1 417 554,71	0,28
ROSSINI SARL 6.75% 31/12/2029	EUR	2 900 000	3 063 966,00	0,60
SANI IKOS FINANCIAL HOLDINGS SARL 7.25% 31/07/2030	EUR	5 423 000	5 894 923,90	1,16
SCIL IV LLC SCIL USA H 9.50% 15/07/2028	EUR	1 400 000	1 548 234,33	0,30
VERISURE MIDHOLDING AB 5.25% 15/02/2029	EUR	5 800 000	5 963 197,50	1,17
WP/AP TELECOM HOLDINGS 5.5% 15/01/2030	EUR	9 750 000	10 119 801,25	1,99
Autre distribution de credit			21 551 104,69	4,24
ALTICE FINANCING SA 5.75% 15/08/2029	USD	2 400 000	1 474 479,12	0,29
ARDAGH METAL PACKAGING 5% 30/01/2031	EUR	1 667 000	1 696 418,85	0,33
AVIS BUDGET FINANCE PLC 7.25% 31/07/2030	EUR	5 600 000	5 997 590,67	1,18
KAPLA HOLDING SAS FRN 31/07/2030	EUR	4 506 000	4 581 670,76	0,90
TEVA PHARM FNC NL 7.375% 15/09/2029	EUR	1 077 000	1 242 718,44	0,25
ZF EUROPE FINANCE BV 6.125% 13/03/2029	EUR	6 000 000	6 558 226,85	1,29
Autres activites de telecommunications			10 477 189,01	2,06
CONNECT FINCO SRL 9% 15/09/2029	USD	1 936 000	1 798 685,68	0,35
ILIAD HOLDING SAS 6.875% 15/04/2031	EUR	8 000 000	8 678 503,33	1,71
Autres activités manufacturières n.c.a.			3 601 768,99	0,71
LHMC FINCO 2 SARL 9.375% PIK 15/05/2030	EUR	3 407 640	3 601 768,99	0,71
Com detail d equip de l information et de la com			8 320 055,96	1,64
CECONOMY AG 6.25% 15/07/2029	EUR	5 050 000	5 463 068,96	1,08
FNAC DARTY SA 6.0% 01/04/2029	EUR	2 700 000	2 856 987,00	0,56
Comm détail art. médicaux&orthopédique en mag spé			1 245 660,37	0,25
AFFLELOU SAS 6% 25/07/2029	EUR	500 000	536 748,49	0,11
DUFRY ONE BV 3.375% 15/04/2028	EUR	700 000	708 911,88	0,14
Comm détail habillement en magasin spécialisé			3 349 911,28	0,66
PRESTIGEBIDCO GMBH FRN 01/07/2029	EUR	1 600 000	1 638 326,76	0,32
TAKKO FASH 10.25% 30	EUR	1 700 000	1 711 584,52	0,34
Comm Gros machines pour l'industrie textile			868 862,02	0,17
MOZART DEBT MERGER SUB 5.25% 01/10/2029	USD	1 000 000	868 862,02	0,17
Construction routes et autoroutes			1 109 009,18	0,22
WEBUILD SPA 7% 27/09/2028	EUR	1 000 000	1 109 009,18	0,22
Credit-bail			3 120 362,91	0,61
DANA FINANCING LUX SARL 8.5% 15/07/2031	EUR	2 800 000	3 120 362,91	0,61
Distribution combustibles gazeux par conduites			3 609 545,85	0,71
ENERGIA GROUP ROI 6.875% 31/07/2028	EUR	3 400 000	3 609 545,85	0,71
Édition d'autres logiciels			3 021 702,61	0,60
PLAYTECH PLC 5.875% 28/06/2028	EUR	3 000 000	3 021 702,61	0,60
Expert en finance			3 492 983,74	0,69
BIFFA GROUP HOLDINGS LTD 7.375% 15/06/2031	GBP	3 000 000	3 492 983,74	0,69

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Fabr. d'autres équipements automobiles			16 046 771,11	3,16
BENTELER INTERNATIONAL 7.25% 15/06/2031	EUR	7 000 000	7 576 805,83	1,49
CIE PLASTIC OMNIUM SE 13/03/2029	EUR	1 100 000	1 196 352,92	0,24
CLARIOS GLOBAL LP/US FIN 4.75% 15/06/2031	EUR	5 640 000	5 778 062,50	1,14
CLARIOS GLOBAL LP / US FIN 6.75% 15/02/2030	USD	133 000	121 490,11	0,02
SCHAEFFLER AG 4.75% 14/08/2029	EUR	1 300 000	1 374 059,75	0,27
Fabr. d'autres machines d'usage spécifique n.c.a.			6 672 763,31	1,31
DELLA TOFFOLA SPA FRN 05/11/2031	EUR	3 000 000	3 022 890,00	0,59
EVOCA SPA FRN 09/04/2029	EUR	3 700 000	3 649 873,31	0,72
Fabr. d'autres Prod. chimiques organiques base			6 049 898,67	1,19
CELANESE US HOLDINGS INC 5% 15/04/2031	EUR	6 100 000	6 049 898,67	1,19
Fabr. d'autres textiles techniques et industriels			8 965 537,00	1,77
FORVIA SE 5.375% 15/03/2031	EUR	1 600 000	1 677 195,33	0,33
FORVIA SE 5.5% 15/06/2031	EUR	7 000 000	7 288 341,67	1,44
Fabr articles papier à usage sanitaire ou domest.			861 713,00	0,17
WEPA HYGIENEPRODUKTE BMB 5.625% 15/01/2031	EUR	800 000	861 713,00	0,17
Fabr équipements hydrauliques et pneumatiques			1 908 113,00	0,38
CEME SPA FRN 30/09/2031	EUR	1 900 000	1 908 113,00	0,38
Fabr équipmt électrique & électronique automobile			8 418 641,00	1,66
IHO VERWALTUNGS GMBH PIK 7% 15/11/2031	EUR	7 700 000	8 418 641,00	1,66
Fabrication caoutchouc synthétique			4 077 638,75	0,80
SYNTHOMER PLC 7.375% 02/05/2029	EUR	4 500 000	4 077 638,75	0,80
Fabrication d'équipements communication			6 110 041,87	1,20
VIRGIN MEDIA FINANCE PLC 5% 15/07/2030	USD	7 900 000	6 110 041,87	1,20
Fabrication de meubles			6 533 827,86	1,29
FLOS B AND B ITALIA SPA 10.0% 15/11/2028	EUR	7 600 000	6 533 827,86	1,29
Fabrication plats préparés			1 289 136,49	0,25
LIONPO LARIS LUX 4 SA FRN 01/07/2029	EUR	1 250 000	1 289 136,49	0,25
Fabrication préparations pharmaceutiques			11 787 421,98	2,32
BAYER AG VAR 25/09/2083	EUR	2 300 000	2 451 671,23	0,48
GRIFOLS SA 7.125% 01/05/2030	EUR	4 800 000	5 125 378,00	1,01
GRUENENTHAL GMBH 4.125% 15/05/2028	EUR	700 000	710 105,38	0,14
GRUENENTHAL GMBH 6.75% 15/05/2030	EUR	1 000 000	1 060 767,50	0,21
NEOPHARMED GENTILI SPA 7.125% 08/04/2030	EUR	2 300 000	2 439 499,87	0,48
Fabrication Prod. à base tabac			3 782 851,03	0,75
BRITISH AMERICAN TOBACCO VAR PERPETUAL	EUR	3 750 000	3 782 851,03	0,75
Fabrication sucre			7 144 862,21	1,41
TEREOS FINANCE GROUPE I 7.25% 15/04/2028	EUR	1 000 000	1 028 823,33	0,20
TEREOS FINANCE GROUP I 5.75% 30/04/2031	EUR	2 589 000	2 468 775,47	0,49
TEREOS FINANCE GROUP I 5.875% 30/04/2030	EUR	3 700 000	3 647 263,41	0,72

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Hôtels et hébergement similaire			14 288 817,27	2,81
ACCORINVEST GROUP SA 5.375% 15/05/2030	EUR	7 300 000	7 601 845,88	1,50
ESSENDI SA 5.50% 15/11/2031	EUR	2 300 000	2 390 654,50	0,47
ONE HOTEL 7.75% 31	EUR	4 400 000	4 296 316,89	0,84
infra infor. trait de donnees. heb et act connexes			1 536 707,00	0,30
PAGANINI BIDCO SPA VAR 30/10/2028	EUR	1 500 000	1 536 707,00	0,30
Installation électrique			1 063 166,94	0,21
ASSEMBLIN GROUP AB 6.25% 01/07/2030	EUR	1 000 000	1 063 166,94	0,21
loc et loc-bail mach equip Constr et genie civil			1 045 798,75	0,21
LOXAM SAS 6.375% 15/05/2028	EUR	1 000 000	1 045 798,75	0,21
Métallurgie des autres métaux non ferreux			3 715 904,93	0,73
ERAMET SA 7% 22/05/2028	EUR	3 500 000	3 715 904,93	0,73
Prod films cinématog. vidéo&programmes télévision			1 369 461,89	0,27
BANIJAY ENTERTAINMENT 7% 01/05/2029	EUR	1 300 000	1 369 461,89	0,27
Production d'électricité			3 314 712,14	0,65
EDF TF/TV PERPETUAL	GBP	2 200 000	2 600 575,04	0,51
ENEL SPA VAR PERPETUAL	EUR	650 000	714 137,10	0,14
Services informatiques			3 939 514,30	0,78
MATICMIND SPA FRN 31/12/2032	EUR	3 925 000	3 939 514,30	0,78
Transports aériens passagers			1 161 136,99	0,23
AIR FRANCE KLM 8.125% 31/05/2028	EUR	1 000 000	1 161 136,99	0,23
Transports maritimes et côtiers passagers			4 392 101,00	0,86
TUI CRUISES GMBH 5% 15/05/2030	EUR	2 200 000	2 284 656,00	0,45
TUI CRUISES GMBH 6.25% 15/04/2029	EUR	2 000 000	2 107 445,00	0,41
Transports routiers fret			2 032 978,33	0,40
ITELYUM REGENERATION SPA 5.75% 15/04/2030	EUR	2 000 000	2 032 978,33	0,40
Autres obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé			**46 184 618,26**	**9,09**
act de ser d interm pour les act immobilieres			93 561,52	0,02
CUSHMAN AND WAKE 8.875% 01/09/2031	USD	100 000	93 561,52	0,02
act indiff men prod biens et sers pour usage prop			2 725 007,92	0,54
NEPTUNE BIDCO UNITED STATE INCORPORATION 9.29%	USD	2 000 000	1 745 808,20	0,35
OT MIDCO LTD 10% 15/02/2030	USD	2 609 000	979 199,72	0,19
Activites de parcs d attractions et parcs a themes			2 485 300,92	0,49
SIX FLAGS ENTERTAINMENT 7.25% 15/05/2031	USD	3 000 000	2 485 300,92	0,49
Aut act des sers fin. hors ass et fonds de pension			923 615,31	0,18
ARSENAL AIC PARENT 8% 01/10/2030	USD	1 000 000	923 615,31	0,18
Autre commerce de detail non specialise			2 554 208,35	0,50
KOHLS CORP 10% 01/06/2030	USD	2 700 000	2 554 208,35	0,50
Autre distribution de credit			9 347 134,98	1,84
CCO HOLDINGS LLC 5.375% 01/06/2029	USD	2 400 000	2 037 397,93	0,40

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
ENCORE CAPITAL GROUP INC 8.5% 15/05/2030	USD	4 200 000	3 886 483,61	0,77
ORGANON FINANCE LLC 5.125% 30/04/2031	USD	4 800 000	3 423 253,44	0,67
Édition d'autres logiciels			9 531 449,23	1,88
COREWEAVE INC 9.0% 01/02/2031	USD	3 900 000	3 189 236,66	0,63
COREWEAVE INC 9.25% 01/06/2030	USD	800 000	643 609,07	0,13
VOYAGER PARENT LLC 9.25% 01/07/2032	USD	5 970 000	5 698 603,50	1,12
Extraction minerais fer			3 676 081,00	0,72
CLEVELAND CLIFFS INC 7.5% 15/09/2031	USD	4 000 000	3 676 081,00	0,72
Fabr équipmt électrique & électronique automobile			1 940 338,79	0,38
TENNECO INC 8.0% 17/11/2028	USD	2 200 000	1 940 338,79	0,38
Fabrication béton prêt à l'emploi			1 819 541,06	0,36
QUIKRETE HOLDINGS INC 6.75% 01/03/2033	USD	2 000 000	1 819 541,06	0,36
Fabrication colorants et pigments			3 143 826,90	0,62
TRONOX INC 9.125% 30/09/2030	USD	3 600 000	3 143 826,90	0,62
Fabr machines pour l'Extr ou la Constr			2 536 234,41	0,50
MANITOWOC COMPANY INC 9.25% 01/10/2031	USD	2 700 000	2 536 234,41	0,50
Services auxiliaires des transports aériens			315 504,39	0,06
AAR ESCROW ISSUER LLC 6.75% 15/03/2029	USD	350 000	315 504,39	0,06
Transports maritimes et côtiers passagers			5 092 813,48	1,00
STENA INTERNATIO 7.25% 15/01/2031	USD	5 650 000	5 092 813,48	1,00
Parts d'OPC et fonds d'investissements			**5 993 842,80**	**1,18**
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			**5 993 842,80**	**1,18**
SWISS LIFE FUNDS(F) ESG MONEY MARKET EURO SICAV	EUR	220	5 993 842,80	1,18
Total			**505 454 647,43**	**99,51**

Inventaires des IFT *(hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

			Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Valeur actuelle présentée au bilan		Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Libellé instrument	**Actif**	**Passif**	**Devise**	**Montant (*)**	**Devise**	**Montant (*)**
OACT 260116 CHF/EUR	24,98	-	CHF	3 226,93	EUR	-3 201,95
OACT 260116 GBP/EUR	-	7 191,16	GBP	8 468 061,62	EUR	-8 475 252,78
OACT 260116 USD/EUR	-	3 290,21	USD	850 773,75	EUR	-854 063,96
OACT 260116 USD/EUR	-	13 657,65	USD	680 605,21	EUR	-694 262,86
OVCT 260116 CHF/EUR	-	4,92	EUR	3 221,91	CHF	-3 226,83
OVCT 260116 GBP/EUR	-	266,74	EUR	187 412,40	GBP	-187 679,14
OVCT 260116 GBP/EUR	-	3 652,06	EUR	3 086 335,08	GBP	-3 089 987,14
OVCT 260116 GBP/EUR	-	12 571,44	EUR	34 774 997,19	GBP	-34 787 568,63
OVCT 260116 GBP/EUR	-	56 885,71	EUR	3 816 799,06	GBP	-3 873 684,77
OVCT 260116 USD/EUR	-	1 011,96	EUR	487 384,68	USD	-488 396,64
OVCT 260116 USD/EUR	3 610,56	-	EUR	343 938,95	USD	-340 328,39
OVCT 260116 USD/EUR	4 896,78	-	EUR	3 067 714,95	USD	-3 062 818,17
OVCT 260116 USD/EUR	14 192,88	-	EUR	2 056 221,38	USD	-2 042 028,50
OVCT 260116 USD/EUR	335 647,37	-	EUR	55 745 849,60	USD	-55 410 202,23
Total	**358 372,57**	**98 531,85**		**113 572 542,71**		**-113 312 701,99**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des opérations à terme de devise
(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
Libellé instrument	**Actif**	**Passif**	**Devise**	**Montant (*)**	**Devise**	**Montant (*)**	**Classe de part couverte**
OACT 260116 CHF/EUR IHrangée	-	237,35	CHF	27 964,69	EUR	-28 202,04	FR0013424967
OACT 260116 CHF/EUR IHrangée	-	627,53	CHF	55 932,35	EUR	-56 559,88	FR0013424967
OACT 260116 CHF/EUR IHrangée	-	19 268,36	CHF	2 796 686,67	EUR	-2 815 955,03	FR0013424967
OACT 260116 CHF/EUR IHrangée	59,96	-	CHF	44 101,25	EUR	-44 041,29	FR0013424967
Total	**59,96**	**20 133,24**		**2 924 684,96**		**-2 944 758,24**	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme
(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**	**Classe de part couverte**
Futures					
Sous total		-	-	-	

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**	**Classe de part couverte**
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	**505 454 647,43**
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	259 840,72
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	**-20 073,28**
Autres actifs (+)	**4 124 164,98**
Autres passifs (-)	**-1 892 243,30**
Total = actif net	**507 926 336,55**

SwissLife
Asset Managers

Nous permettons à chacun
de vivre selon ses propres choix.

Swiss Life Asset Managers France
153, rue Saint-Honoré
75001 Paris

Siège social :
Tour la Marseillaise
2 bis, boulevard Euroméditerranée
Quai d'Arenc - CS 50575
13236 Marseille Cedex 02

fr.swisslife-am.com

SA au capital social de 671 167 €
499 320 059 R.C.S. Marseille
Société de gestion de portefeuille
Agrément AMF n° GP 07000055
Carte professionnelle n°A12-5387
Caisse de Garantie CEGC
16, rue Hoche, Tour Kupka B, TSA 39999,
92919 La Défense Cedex